Alcatel·Lucent



Rapport Environnemental, Social et de Gouvernance 2025

Content

Résumé exécutif 4

Notre stratégie de durabilité 4

Les huit domaines de la stratégie ESG d'ALE 5

Notre vision pour l'avenir 5

Déclaration du CEO – Yann Zhang 6

Déclaration du Global Operations & Sustainability Officer – Rasheed Mohamad 7

1. À propos de ce rapport 8
2. À propos d'ALE 9
 - 2.1 La durabilité au cœur de notre action 9
3. Stratégie de durabilité d'ALE 11
 - 3.1 Processus de détermination des enjeux matériels (GRI 3-1) 11
 - 3.2 Notre stratégie ESG chez ALE 15
4. Gouvernance ESG d'ALE 17
 - 4.1 Structure de gouvernance 17
 - 4.2 Politiques ESG 18
 - 4.3 Normes externes et engagements 19
 - 4.4 Périmètre et application 19
 - 4.5 Mise en œuvre et supervision 19
 - 4.6 Communication et revue 19
5. Feuille de route de transformation ESG d'ALE 20
6. Durabilité environnementale 22
 - 6.1 Domaines environnementaux 22
 - 6.2 Impacts, risques et opportunités environnementaux 22
 - 6.3 Aspects environnementaux 23

6.4 Objectifs environnementaux . . . 25
6.5 Plans de transition environnementale . . . 25
6.6 ISO 14001 : système de management environnemental . . . 27
6.7 Sensibilisation des collaborateurs . . . 29
6.8 Reporting environnemental . . . 30
7. Responsabilité sociale . . . 38
7.1 Impacts, risques et opportunités sociaux . . . 38
7.2 Objectifs sociaux . . . 38
7.3 Reporting social . . . 39
7.4 Droits humains . . . 45
8. Gouvernance d'entreprise . . . 47
8.1 Impacts, risques et opportunités liés à la gouvernance . . . 47
8.2 Objectifs de gouvernance et initiatives de transformation . . . 47
8.3 Confidentialité et sécurité des données . . . 48
8.4 Stratégie d'entreprise durable et gestion des risques . . . 50
8.5 Éthique des affaires, conformité et transparence . . . 52
8.6 Achats durables . . . 54
9. Objectifs, KPI et progrès 2025 . . . 56
10. Certifications et programme de durabilité actif . . . 57
11. Conclusion . . . 58
Annexe . . . 60
1. Table d'index de contenu GRI . . . 60
2. Glossaire . . . 62
3. Impacts, risques et opportunités . . . 63
4. Rapport GRI : émissions de GES . . . 65
5. Rapport GRI : énergie . . . 67
6. Rapport GRI : déchets . . . 68
7. Rapport GRI : éthique . . . 69
8. Projet de transformation du site de Brest (2025) . . . 70

Résumé exécutif

ALE s'engage à fournir des solutions technologiques qui donnent à ses clients les moyens d'agir, connectent les personnes et les processus, et créent un avenir plus durable pour tous. Guidés par notre vision consistant à proposer des expériences technologiques personnalisées et par notre mission qui est de tout connecter — que ce soit dans le cloud, sur site ou en mode hybride — nous plaçons la durabilité au cœur de notre activité et de nos opérations.

Notre stratégie de durabilité

La durabilité est une priorité stratégique pour ALE, ancrée dans notre culture et nos valeurs de rapidité, d'agilité, d'orientation client et de fiabilité. Nous reconnaissons que l'intégration des principes environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) tout au long de notre chaîne de valeur est essentielle pour bâtir une résilience, une confiance et une valeur durables pour l'ensemble de nos parties prenantes. En 2025, nous avons fait progresser notre démarche ESG en nous alignant sur des référentiels de premier plan tels que la Global Reporting Initiative (GRI) et la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD), et en menant une analyse de double matérialité (DMA) rigoureuse afin d'identifier nos impacts, risques et opportunités les plus significatifs.

Notre gouvernance ESG garantit un engagement à tous les niveaux, avec la supervision de comités et de conseils consultatifs dédiés, et une attention portée à l'amélioration continue, à la responsabilisation et à l'inclusivité. Nous avons formalisé nos engagements au travers de politiques complètes, alignées sur les normes internationales, notamment le Pacte mondial des Nations Unies (ONU), les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, et la Science Based Targets initiative (SBTi).

En 2025, nous avons renforcé notre gouvernance environnementale en mettant en œuvre un système de management environnemental (SME) aligné sur la norme ISO 14001, avec pour objectif d'obtenir la certification en 2026. Ce système offre une approche structurée et systématique pour gérer nos responsabilités environnementales et favoriser l'amélioration continue.

Dans le cadre de cette démarche, nous avons identifié et évalué nos aspects environnementaux significatifs et défini des objectifs environnementaux clairs, alignés sur nos impacts matériels et nos priorités d'entreprise. Ces objectifs guident nos actions visant à réduire notre empreinte environnementale, à améliorer l'efficacité des ressources et à gérer les risques environnementaux dans l'ensemble de nos opérations et de notre chaîne de valeur.

Par ailleurs, nous avons renforcé notre engagement stratégique en faveur de solutions plus durables pour nos clients. Pour soutenir cette ambition, nous avons développé des capacités internes permettant de mesurer et de gérer les impacts environnementaux de nos produits grâce aux analyses de cycle de vie (ACV). Ces analyses nous permettent de mieux comprendre les impacts sur l'ensemble du cycle de vie du produit,des matières premières et de la fabrication jusqu'à l'utilisation et la fin de vie, et d'intégrer les principes d'éco-conception dans le développement de nos produits, afin de favoriser une prise de décision éclairée et une amélioration continue vers des offres plus durables.

Les huit domaines de la stratégie ESG d'ALE

Notre stratégie de durabilité repose sur huit domaines ESG fondamentaux, découlant des impacts, risques et opportunités (IRO) matériels. Pour chacun de ces huit domaines fondamentaux, nous avons fixé des objectifs et des cibles clairs pour 2030. Nous pouvons déjà faire état de bons progrès et d'une orientation claire :

- **Atténuation du changement climatique :** accélérer la décarbonation grâce à des objectifs fondés sur la science, à l'efficacité énergétique, à l'éco-conception et à la mobilisation des fournisseurs, avec une réduction de 31 % des émissions mondiales depuis 2022 et une trajectoire validée par la SBTi
- **Adaptation environnementale des produits :** lancer des analyses de cycle de vie (ACV) et des déclarations environnementales de produits (DEP) afin de réduire l'impact des produits et de soutenir l'économie circulaire
- **Droits humains :** faire respecter les droits humains dans l'ensemble de nos opérations et de notre chaîne de valeur, en nous appuyant sur des référentiels internationaux et des évaluations de risques proactives
- **Pratiques de travail et développement des collaborateurs :** investir dans des conditions de travail équitables, l'apprentissage continu et le bien-être des collaborateurs, tout en harmonisant les meilleures pratiques RH à l'échelle mondiale
- **Diversité, équité et inclusion (DEI) :** favoriser une culture de respect, de représentation et d'égalité des chances, et célébrer des initiatives telles que « Together For All » et l'ALE Equality Day
- **Éthique des affaires, transparence et conformité :** maintenir les plus hauts standards d'intégrité grâce à des programmes de conformité rigoureux, des formations régulières et un reporting transparent
- **Confidentialité et sécurité des données :** garantir la confiance numérique grâce à une protection rigoureuse des données, des certifications en cybersécurité et un alignement avec l'évolution de la réglementation
- **Stratégie et gestion des risques :** intégrer l'ESG dans la stratégie d'entreprise, la gestion des risques et la prise de décision opérationnelle afin d'assurer une croissance résiliente et durable

Notre vision pour l'avenir

La vision d'ALE est de montrer l'exemple et de contribuer à façonner un avenir durable, équitable et résilient, en démontrant que innovation et responsabilité vont de pair. Notre technologie constitue un levier essentiel de la transformation vers la durabilité, en accompagnant nos clients dans leurs propres démarches grâce à des solutions de bâtiments intelligents, des services cloud et des partenariats collaboratifs. Nous nous engageons à poursuivre notre amélioration continue, à dialoguer de manière transparente avec nos parties prenantes et à réaliser des progrès mesurables vers nos objectifs ESG.

Avec nos équipes, nos partenaires et nos clients, ALE construit un avenir où technologie et durabilité génèrent une réussite partagée et un impact positif pour les personnes et pour la planète.

Déclaration du CEO

Yann Zhang



Chez ALE, la responsabilité n'est pas une tendance, c'est une part de notre identité. La responsabilité sociale et l'éthique des affaires ont toujours été au coeur de notre culture, guidant notre manière d'opérer, de collaborer et d'innover.

Aujourd'hui, alors que les défis mondiaux s'intensifient, l'ESG dépasse le cadre d'un simple référentiel : c'est un levier stratégique pour renforcer la résilience à long terme. Nous le considérons comme une opportunité de sécuriser l'avenir de notre entreprise tout en renforçant les écosystèmes dont nous faisons partie. L'intégration des considérations environnementales, sociales et de gouvernance tout au long de notre chaîne de valeur nous aide à rester concentrés sur ce qui compte vraiment : la confiance, la transparence et l'impact.

Mais notre ambition va plus loin. En tant qu'entreprise technologique, nous croyons que nos solutions peuvent jouer un rôle crucial pour aider nos clients à devenir eux aussi plus résilients, en favorisant des résultats plus intelligents, durables et inclusifs.

Nous visons non seulement à montrer l'exemple, mais aussi à contribuer à tracer la voie à suivre, en prouvant que innovation et responsabilité vont de pair. Ensemble, avec nos équipes, nos partenaires et nos clients, nous nous engageons à construire un avenir plus résilient, équitable et durable.

Déclaration du Global Operations & Sustainability Officer

Rasheed Mohamad



L'ESG demeure une priorité stratégique pour ALE, à l'image de notre engagement à créer de la valeur à long terme, tant pour notre entreprise que pour nos parties prenantes.

Au cours de l'année écoulée, nous avons renforcé la maturité de notre démarche ESG grâce à un cadre aligné sur la CSRD, fondé sur la double matérialité. Cette base nous permet de mieux intégrer la durabilité dans nos décisions, de gérer les risques et les opportunités, et de traduire nos engagements en actions mesurables.

Nous avons accompli des progrès significatifs sur l'ensemble des dimensions de l'ESG. Nous avons accéléré notre transition bas carbone, renforcé notre système de management environnemental, et fait progresser l'éco-conception grâce à l'intégration des analyses de cycle de vie (ACV), ouvrant la voie aux déclarations environnementales de produits (DEP) et à un développement de produits plus durable. Nous avons également poursuivi nos investissements en faveur de nos collaborateurs, la promotion de l'inclusion et le renforcement d'une gouvernance responsable au sein de notre organisation.

Fiers des progrès accomplis, nous avons conscience que notre parcours se poursuit. En travaillant étroitement avec nos collaborateurs, nos clients, nos partenaires et nos fournisseurs, nous continuerons à transformer l'ambition en action et la durabilité en valeur commerciale durable.

Nous sommes convaincus que durabilité et performance vont de pair, et qu'ensemble, nous continuerons à construire un avenir plus résilient.

1. À propos de ce rapport

Ce document rend compte des activités durables d'ALE du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025. Il est mis à jour chaque année et publié à la fin du deuxième trimestre de l'année suivante.

Il concerne l'ensemble des entités du groupe ALE Group Holding, à l'exception de notes spécifiques, qui sont incluses dans le reporting financier de l'organisation.

Ce rapport a été initié par le directeur du développement durable et de la transformation d'ALE, qui a constitué un groupe de travail dédié à cette édition du rapport. Le centre de développement ESG a compilé l'ensemble du contenu. Le document final a été revu par le comité de développement ESG et par le consultant externe d'ALE en matière d'ESG, Future Planet. Il a été validé par le conseil ESG.

Ce rapport n'a pas fait l'objet d'une assurance externe dans son ensemble. L'inventaire des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ALE (Scopes 1, 2 et 3) a fait l'objet d'une assurance limitée de la part de Goodbody Clearstream, au regard de la norme ISO 14064-3:2019, portant sur les données de l'exercice 2022, réalisée en 2023. ALE prévoit de renouveler cette vérification, au niveau d'assurance limitée, pour les données des exercices 2025/2026 en 2026. Toutes les autres informations publiées dans ce rapport, y compris les indicateurs relatifs à l'énergie, à l'eau, aux déchets et aux aspects sociaux et de gouvernance, sont auto-déclarées et n'ont pas fait l'objet d'une assurance par un tiers.

Le public visé est constitué des parties prenantes externes intéressées par l'engagement d'ALE et ses progrès dans sa transformation ESG.

Comme l'an dernier, la structure du rapport suit les normes GRI publiées par la Global Reporting Initiative en 2021.

Pour toute question relative à ce rapport, veuillez contacter Sébastien Juras, directeur du développement durable et de la transformation d'ALE, à l'adresse sebastien.juras@al-enterprise.com.

2. À propos d'ALE

ALE International, exerçant sous le nom commercial Alcatel-Lucent Enterprise, est une entreprise technologique multinationale de premier plan, fournissant des solutions de réseau et de communication qui permettent aux organisations et aux secteurs d'activité d'accélérer leur efficacité opérationnelle et leur compétitivité. Dans le cloud. Sur site. En mode hybride.

Toutes les solutions intègrent la sécurité dès la conception, limitent l'impact environnemental et sont pleinement conformes aux exigences de protection des données des organisations et des individus, tant au niveau de la souveraineté nationale qu'à l'échelle internationale.

ALE articule son action autour de trois piliers : la durabilité environnementale, la responsabilité sociale et la gouvernance d'entreprise, en proposant des solutions technologiques bénéfiques pour l'environnement, les personnes et les entreprises.

Plus de 100 ans d'innovation ont fait de l'entreprise un conseiller de confiance pour plus d'un million de clients dans le monde. Avec un siège social en France et plus de 3 000 partenaires commerciaux à travers le monde, ALE International conjugue un rayonnement mondial et une proximité locale.

Notre vision et notre mission consistent à proposer des expériences technologiques personnalisées, adaptées aux besoins de chaque client, et à tout connecter en fournissant des solutions de réseau, de communication et de cloud adaptées à l'ère numérique, associées à des services conçus pour la réussite des entreprises.

Ces valeurs nous permettent d'atteindre :

- **Rapidité et agilité :** nous privilégions la simplicité et l'efficacité au bénéfice de nos clients, partenaires et collaborateurs
- **Orientation client :** nos clients et nos partenaires sont notre priorité. Nous les écoutons, les comprenons et nous nous en soucions.
- **Fiabilité :** nous assumons la responsabilité de nos actions et construisons des relations fondées sur la confiance

2.1 La durabilité au cœur de notre action

ALE est animée par un engagement profond en faveur de la durabilité environnementale, de la responsabilité sociale et de la gouvernance d'entreprise, les piliers fondamentaux de l'ESG. Notre technologie est conçue pour être au service de l'environnement, des personnes et des entreprises, en créant un impact positif à tous les niveaux. Nous proposons des modèles économiques flexibles, adaptés à chaque secteur d'activité de nos clients (des petites et moyennes entreprises aux grands groupes) tout en garantissant des solutions sûres et durables qui connectent les personnes, les machines, les processus et les données.

Norme GRI	Catégorie	Détails
GRI 2-1	**Nom de l'organisation**	La dénomination légale officielle de l'entreprise est ALE International, qui opère sous la marque Alcatel-Lucent Enterprise.
GRI 2-1	**Activités principales, secteurs d'activité et produits/services principaux**	Nous fournissons des solutions sécurisées de réseau et de communication qui permettent aux organisations et aux secteurs d'activité d'accélérer leur efficacité opérationnelle et leur compétitivité. Dans le Cloud. Sur site. En mode hybride.
GRI 2-1	**Localisation du siège social**	ALE International, 32 avenue Kléber, 92700 Colombes, France
GRI 2-1	**Pays où l'activité est significative**	ALE opère à l'échelle mondiale, l'essentiel de ses activités étant situé en France et aux États-Unis.
GRI 2-1	**Marchés desservis**	ALE s'adresse au marché B2B, en servant des organisations privées et publiques de toutes tailles — des petites et moyennes entreprises (PME) aux grands groupes. Les principaux secteurs verticaux incluent le secteur public, l'hôtellerie, la santé, les transports, l'éducation, l'industrie manufacturière, ainsi que l'énergie et les services publics.
GRI 2-1	**Entités incluses dans le reporting de durabilité**	Groupe ALE

3. Stratégie de durabilité d'ALE

3.1 Processus de détermination des enjeux matériels (GRI 3-1)

3.1.1 Utilisation des normes sectorielles GRI pour l'analyse préalable du secteur

ALE a appliqué les normes sectorielles GRI pertinentes ainsi que les classifications sectorielles SASB afin de s'assurer que tous les enjeux matériels probables pour son secteur d'activité étaient pris en compte.

Chaque enjeu issu des normes sectorielles a été examiné au regard de sa pertinence pour nos produits et services à l'échelle d'ALE.

La figure ci-dessous présente les enjeux initialement identifiés par ALE et ses parties prenantes. Aucun changement dans les enjeux d'ALE n'a été identifié en 2025.

1. Environmental	2. Social	3. Governance
☑ **E1.2: Climate change mitigation**	☑ **S1.1: Working conditions**	☐ G1.6: Corruption and bribery
☑ **E5.3: Waste**	☑ **S2.1: Working conditions**	☑ **G1.5: Supplier relationships Management including payment practices**
☑ **E1.3: Energy**	☑ **S2.3: Other work-related rights**	☐ G1.4: Political engagement and lobbying activities
☑ **E5.1: Resources inflows, including resource use**	☑ **S1.3: Other work-related rights**	☑ **G1.1: Corporate culture**
☐ E5.2: Resource outflows related to products and services	☑ **S1.2: Equal treatment and opportunities for all**	☐ G1.2: Protection of whistle-blowers
☐ E2.7: Microplastics	☑ **S2.2: Equal treatment and opportunities for all**	☐ G1.3: Animal welfare
☑ **E3.1: Water**	☑ **S4.1: Information-related impacts for consumers and/or end-users**	
☐ E1.1: Climate change adaptation	☐ S4.3: Social inclusion of consumers and/or end-users	
☑ **E2.2: Pollution of water**	☐ S4.2: Personal safety of consumers and/or end-users	
☐ E2.6: Sustances of very high concern	☑ **S3.1: Communities' economic, social and cultural rights**	
☑ **E2.5: Substances of concern**	☐ S3.2: Communities' civil and political rights	
☑ **E4.1: Direct impact drivers of biodiversity loss**	☐ S3.3: Particular rights of indigenous communities	
☑ **E2.1: Pollution of air**		
☐ E4.3: Impacts on the extent and condition of ecosystems		
☐ E3.2: Marine Resources		
☐ E4.4: Impacts and dependencies on ecosystem services		
☐ E2.4: Pollution of living organisms and food resources		
☐ E4.2: Impacts on the state of species		
☐ E2.3: Pollution of soil		

3.1.2 Identification des impacts, risques et opportunités réels et potentiels

ALE a identifié de manière systématique les impacts, risques et opportunités (IRO), tant réels que potentiels, négatifs comme positifs, sur l'économie, l'environnement et les personnes, y compris les impacts sur les droits humains, dans l'ensemble de ses activités et de ses relations d'affaires. Cette démarche s'est appuyée sur :

- une analyse de la chaîne de valeur des produits phares afin de comprendre où des IRO pouvaient survenir
- un examen des politiques, opérations, produits et services d'ALE afin d'identifier les IRO liés à la durabilité
- un examen des engagements et objectifs publics de durabilité de nos concurrents
- un examen des normes et de la législation en vigueur
- l'utilisation des normes GRI pertinentes et des classifications sectorielles SASB afin de garantir la prise en compte des IRO propres au secteur

3.1.3 Contribution des parties prenantes et des experts

Le processus d'ALE a inclus un dialogue avec un large éventail de parties prenantes et d'experts thématiques (voir également les réponses GRI 2-29), dont les points de vue ont alimenté l'identification et l'évaluation des impacts.

Notre objectif était d'assurer un dialogue véritablement constructif. Afin de garantir l'inclusivité, les points de vue internes comme externes ont été sollicités pour obtenir une compréhension complète des impacts et priorités en matière de durabilité.

Ce dialogue a été guidé par la matérialité, en se concentrant sur les enjeux les plus pertinents et significatifs, déterminés en fonction de l'influence et de l'impact des parties prenantes.

3.1.3.1 Catégories et identification des parties prenantes

ALE a identifié des parties prenantes tant internes qu'externes, notamment :

- **En interne :** le PDG, l'équipe de direction (EMT), l'encadrement, les collaborateurs, les lignes de produits, la RSE et le programme Go Green
- **En externe :** les clients, partenaires, fournisseurs, syndicats, gouvernements, associations professionnelles et communautés

Les groupes de parties prenantes ont été cartographiés au moyen d'une analyse de la chaîne de valeur, prenant en compte les activités directes et indirectes. Les parties prenantes ont été priorisées à l'aide d'un exercice de cartographie fondé sur leur impact sur ALE et l'impact d'ALE sur elles. Nous avons utilisé les classifications des codes NACE européens ainsi que les sous-thèmes ESG issus des référentiels GRI et SASB. Cela nous a permis d'identifier nos principaux groupes de parties prenantes, de cartographier leur importance à la fois pour la matérialité d'impact (qui est affecté par ALE) et la matérialité financière (qui affecte la croissance financière d'ALE), et de prioriser celles dont les points de vue devaient être pris en compte.

3.1.3.2 Dialogue avec les parties prenantes

Ce dialogue visait à :

- recueillir des éléments sur les IRO réels et potentiels liés à la durabilité
- valider et hiérarchiser les enjeux matériels de durabilité du point de vue d'ALE et de ses parties prenantes
- garantir l'inclusivité et l'intégration des points de vue des parties prenantes dans la stratégie et le reporting de durabilité d'ALE

- garantir que ce dialogue contribue également à la conformité avec les normes européennes d'information en matière de durabilité (ESRS) et les référentiels GRI, et qu'il alimente la feuille de route stratégique de durabilité d'ALE

Notre dialogue avec les parties prenantes a suivi les étapes suivantes :

- Un groupe de travail dédié à l'analyse de double matérialité (DMA) a été constitué, soutenu par un sponsor exécutif, avec des objectifs, des rôles et des livrables clairement définis. Le processus a été encadré par des experts externes et des équipes internes transverses.
- Les groupes de parties prenantes le long de la chaîne de valeur ont été identifiés dans le cadre de l'analyse de la chaîne de valeur : amont (fournisseurs), opérations propres (ALE) et aval (clients, partenaires commerciaux et distributeurs)
- L'importance des groupes de parties prenantes a été examinée, notée et classée en fonction de :
- la connaissance et l'impact sur les enjeux de durabilité d'ALE
- l'influence et l'effet financier sur l'activité
- des cartes de priorisation (impact et financière) ont été établies afin de concentrer le dialogue sur les groupes les plus significatifs
- Les modalités de dialogue ont inclus des entretiens individuels, des enquêtes en ligne (traduites pour en garantir l'accessibilité) et des ateliers en présentiel. Selon le groupe de parties prenantes, les enquêtes ont été adaptées à la matérialité d'impact ou à la matérialité financière.

L'équipe a choisi de dialoguer avec les groupes de parties prenantes agrégés suivants :

- **Équipe de direction (EMT)** (PDG, EMT, programme RSE, directeur du développement durable et de la transformation) : entretiens individuels avec un total de 10 parties prenantes les mieux classées
- **Clients** (clients finaux, partenaires commerciaux et partenariats stratégiques) : enquêtes en ligne – 13 clients ont transmis leurs retours
- **Collaborateurs** (collaborateurs, programme Go Green, gestion des lignes de produits ALE, opérations ALE) : enquêtes en ligne – 1 267 collaborateurs ont transmis leurs retours
- **Fournisseurs :** enquêtes en ligne – 26 fournisseurs ont transmis leurs retours
- **Associations** : ateliers – quatre associations ont transmis leurs retours
- **Organismes publics :** enquêtes en ligne – trois organismes publics ont transmis leurs retours
- Les résultats du dialogue avec les parties prenantes ont été examinés avec l'EMT et le comité ESG en vue de leur validation et de leur intégration dans la prise de décision stratégique. Le processus a été itératif, avec des boucles de retour d'expérience garantissant sa pertinence et son exactitude continues.
- La méthodologie, les critères et les résultats du dialogue avec les parties prenantes, ainsi que l'ensemble du processus de double matérialité, ont été documentés à des fins de transparence et de diligence raisonnable. Toutes les activités de dialogue et leur impact sur l'évaluation de la matérialité ont été enregistrés de manière centralisée et rapportés conformément aux exigences ESRS et GRI.

En 2025, les instances de gouvernance d'ALE ont examiné les impacts, risques et opportunités (IRO) identifiés lors de l'analyse de double matérialité (DMA) de 2024 afin d'en confirmer la pertinence continue. Cet examen, mené en tenant compte de l'évolution du contexte externe et interne de l'organisation, a conclu que les enjeux matériels fondamentaux et les IRO demeuraient valides et représentatifs du profil de durabilité d'ALE.

Dans le même temps, le conseil ESG et le comité de développement ESG ont reconnu que des évolutions contextuelles importantes observées en 2025 pourraient influencer sensiblement le paysage des impacts, risques et opportunités d'ALE, notamment une incertitude géopolitique accrue, l'accélération rapide de l'adoption des technologies d'intelligence artificielle, le développement des véhicules électriques et des infrastructures associées, ainsi que des changements organisationnels internesEn conséquence, les instances de gouvernance ont mandaté le lancement d'une DMA plus

approfondie et davantage tournée vers l'avenir, initiée fin 2025, dont les résultats sont attendus en 2026. Cette DMA renforcée s'appuie sur la méthodologie de dialogue avec les parties prenantes déjà établie par ALE, tout en permettant une analyse plus approfondie des enjeux de durabilité émergents, des dynamiques de la chaîne de valeur et des risques et opportunités financiers et d'impact.

Les résultats de cette évaluation actualisée seront utilisés pour affiner davantage la stratégie, les objectifs et les plans d'action de durabilité d'ALE, et pour garantir un alignement continu avec l'évolution des exigences réglementaires, notamment les ESRS dans le cadre de la CSRD.

3.1.4 Évaluation et priorisation des impacts, risques et opportunités

L'ensemble des retours des parties prenantes a été agrégé, analysé et priorisé en fonction de sa portée, en tenant compte :

- de l'ampleur, du périmètre et de la probabilité des impacts, risques et opportunités
- de la gravité et du potentiel de résultats positifs ou négatifs
- de la pertinence au regard de la stratégie d'entreprise d'ALE et des attentes des parties prenantes

ALE a utilisé une méthodologie de notation et de classement, validée par des experts, pour prioriser les impacts les plus significatifs à intégrer au reporting.

L'ensemble des retours, scores et pondérations des parties prenantes ont été gérés sur une plateforme dédiée à l'agrégation et à la visualisation. Les résultats ont permis d'établir une matrice des parties prenantes et une carte de matérialité.

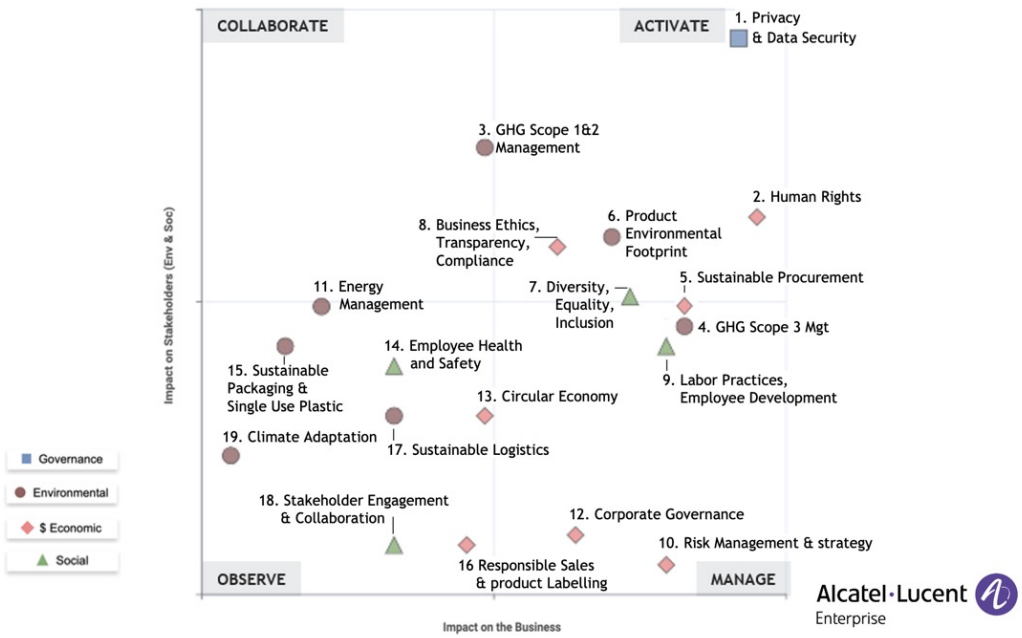
3.1.5 Liste des sous-thèmes matériels identifiés (GRI 3-2)

ALE a compilé et publié une liste des sous-thèmes matériels identifiés à l'issue du processus décrit ci-dessus, regroupés par catégories pertinentes (environnementale, sociale ou de gouvernance). Cette liste a été évaluée au regard de son impact sur l'activité d'ALE, sur l'environnement et sur les personnes concernées.

La dernière évaluation DMA a été réalisée conformément aux lignes directrices des ESRS.

Les parties prenantes ont évalué les sous-thèmes, ce qui a donné lieu à la carte de matérialité présentée ci-dessous.

Materiality Map: The Materiality Map reflects the list of topics that have been deemed of most importance for ALE and our stakeholder groups.



3.1.6 Revue et documentation continues

Chez ALE, nous reconnaissons qu'un dialogue constructif avec les parties prenantes est fondamental pour la pertinence continue et la réussite de notre stratégie ESG. Au-delà de la collecte de contributions par le biais d'enquêtes, d'ateliers et de forums de consultation, nous nous engageons à ce que les retours des parties prenantes façonnent directement nos priorités et nos plans d'action en matière de durabilité. À cette fin, nous avons mis en place un processus structuré de boucle de retour d'expérience, dans le cadre duquel les contributions des collaborateurs, clients, partenaires, fournisseurs et représentants des communautés sont régulièrement examinées par le comité ESG. Ce dialogue itératif nous permet d'affiner chaque année notre évaluation de la matérialité et d'ajuster nos objectifs stratégiques en conséquence.

Les résultats de ces échanges, tels que l'identification d'enjeux matériels fondamentaux comme les préoccupations liées à la confidentialité des données et l'adaptation environnementale des produits, ont conduit à des initiatives ciblées, notamment le renforcement des protocoles de cybersécurité et la mise en place d'une analyse de cycle de vie pour l'ensemble des produits à compter de 2025.

ALE accorde une importance particulière à l'identification proactive des impacts, risques et opportunités (IRO) liés à l'ESG, au travers d'un processus complet et systématique impliquant des équipes transverses et la contribution de parties prenantes externes. Nous intégrons en continu les résultats de l'analyse des IRO dans notre dispositif de gestion des risques d'entreprise et dans notre stratégie, afin de maximiser les opportunités tout en atténuant les risques, entité par entité.

Pour approfondir cette intégration, nous avons renforcé notre gouvernance des risques en mettant en place des comités de supervision dédiés, qui examinent chaque année les risques ESG et les relient directement à la prise de décision opérationnelle et aux priorités d'investissement. Cela garantit que les risques émergents, tels que le renforcement des exigences de conformité réglementaire ou les enjeux de transparence de la chaîne d'approvisionnement, sont traités au moyen de plans d'atténuation concrets.

De la même manière, les opportunités identifiées, telles que le développement de produits respectueux du climat et le renforcement des initiatives d'économie circulaire, sont intégrées à notre pipeline d'innovation et à nos objectifs de durabilité pour 2030. Nous prévoyons de publier chaque année des rapports d'avancement détaillés sur ces efforts de gestion des risques et de concrétisation des opportunités, incluant des indicateurs spécifiques démontrant comment les contributions des parties prenantes façonnent en continu notre réponse agile à l'évolution du paysage ESG.

3.2 Notre stratégie ESG chez ALE

Le conseil ESG d'ALE a sélectionné huit piliers fondamentaux de durabilité comme socle de la stratégie d'entreprise durable. Pour chaque sous-thème matériel, ALE a élaboré des plans de transformation destinés à en piloter l'amélioration. Cela comprend les politiques, actions, cibles et mécanismes de suivi pertinents pour :

1. Atténuation du changement climatique
2. Adaptation environnementale des produits
3. Droits humains
4. Pratiques de travail et développement des collaborateurs
5. Diversité, équité et inclusion
6. Éthique des affaires, transparence et conformité
7. Confidentialité et sécurité des données
8. Stratégie et gestion des risques

	Environmental Sustainability		Social Responsibility			Corporate Governance		
Topics	Climate Change Mitigation	Product Environmental Adaptation	Human Rights	Labour Practices and Employee Development	Diversity, Equity and Inclusion	Business Ethics, Transparency and Compliance	Data Privacy and Security	Strategy and Risk Management
Ambition	Reduce GHG emissions across Scope 1,2, and especially Scope 3 following science-based targets.	Design, manufacture and deliver products and services with the least planetary impact.	Safeguard human rights principles by embedding human rights across our value chain.	Provide a safe, flexible, and rewarding work environment that supports talent growth.	Ensure all employees feel valued and respected and are provided with equal opportunities for growth and success.	Uphold the highest standards of business ethics and comply with all regulations.	Establish digital trust with customers, suppliers and partners.	Ensure business resilience and sustainable growth in the ever-evolving telecommunications landscape.
2030 Targets	**< 1.5°C** Contribute to limit global warning following science-based target.	**80 %** Products having a sustainable passport available.	**100 %** Commitment to protect human rights at ALE and only partner with companies expressing the same commitment	**<6%** Employee turnover rate (resignations)	**+30 %** DEI Progression Index, reflecting advancements in diversity, equity, and inclusion.	**100%** Compliance rate and zero tolerance towards any unlawful or unethical behavior .	**100 %** Compliance rate with security & data privacy regulation.	**+ 30 %** Sustainable and responsible business.
Tech for Good	Optimize resources and energy for our customers while ensuring communications and network services.		Provide users with robust and resilient communications services and solutions to support employee development. Enhance and serve the communities where employees, partners and customers live and work.			Deliver the highest level of security and privacy services. Deliver solutions working in extreme conditions to support vital connection services.		

Les huit domaines ESG d'ALE, objectifs, cibles et échéances

Notre stratégie ESG s'appuie sur un sens aigu de la responsabilité, ancré dans l'histoire de notre entreprise, et alignée sur les meilleures pratiques issues des référentiels réglementaires en évolution tels que la CSRD, ainsi que sur des programmes d'évaluation ESG par des tiers comme EcoVadis.

Depuis l'élaboration de notre stratégie ESG, nous avons ancré des progrès de performance durable dans l'ensemble du spectre ESG. Pour en savoir plus, se reporter à la section consacrée à la feuille de route de transformation.

Sur le plan environnemental, nous mesurons nos émissions de gaz à effet de serre depuis 2022 ; en 2024, nos objectifs de réduction ont été validés par la SBTi. En 2025, nous avons acquis les capacités nécessaires pour produire des analyses de cycle de vie de bout en bout pour nos produits ; en 2026, nous avons travaillé sur les déclarations environnementales de produits (DEP) pour une sélection de produits, afin de mieux comprendre et de réduire leur impact environnemental. Un plan de transition est en place pour répondre à ces constats. Par ailleurs, notre programme d'intégration ESG des fournisseurs garantit que notre chaîne d'approvisionnement contribue à nos objectifs de durabilité. L'ensemble de nos fournisseurs de fabrication sont certifiés ISO 14001, et nous prévoyons de déployer notre propre système de management environnemental (SME) en 2025, avec pour objectif d'obtenir la certification en 2026. Nous suivons également les lignes directrices de la norme ISO 20400 afin d'ancrer des pratiques d'achats durables.

Sur le plan social, nous renforçons les contrôles visant à faire respecter les droits humains tout au long de notre chaîne de valeur et visons à harmoniser les meilleures pratiques RH sur l'ensemble de nos sites. Nous renforçons également nos processus internes d'assurance qualité RH, tout en restant engagés à améliorer continuellement nos pratiques en matière de diversité, d'équité et d'inclusion, afin de garantir que notre environnement de travail favorise une culture de respect, de représentation et d'égalité des chances pour tous.

Sur le plan de la gouvernance, nous sommes fortement mobilisés sur la conformité réglementaire, en particulier face à des exigences en évolution rapide. Compte tenu du caractère critique de la sécurité pour nos technologies, nous construisons une entreprise durable grâce à une analyse systématique des risques et opportunités dans l'ensemble de nos activités.

Enfin, nous considérons notre technologie comme un levier essentiel de la transformation vers la durabilité. Nous développons de nouveaux services pour aider nos clients à devenir plus durables et travaillons étroitement avec eux ainsi qu'avec nos partenaires pour repenser les modèles économiques. Dans des secteurs verticaux tels que le bâtiment intelligent, par exemple, notre technologie soutient activement la durabilité à long terme de nos clients.

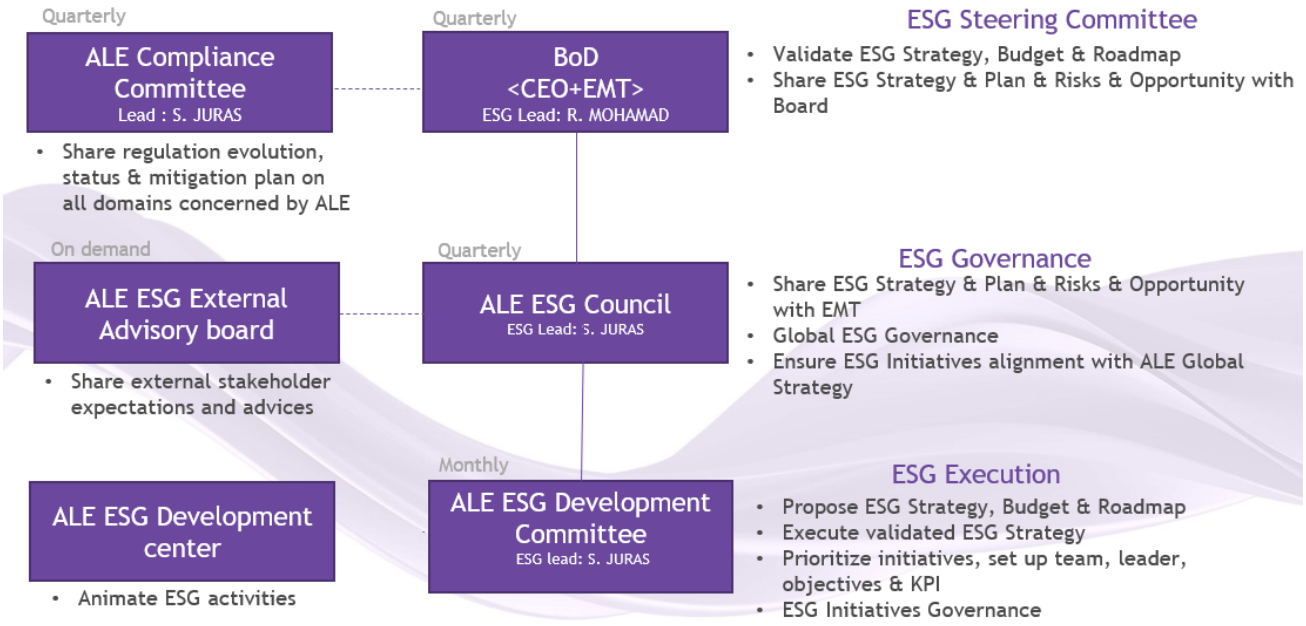
4. Gouvernance ESG d'ALE

4.1 Structure de gouvernance

Chez ALE, nous nous engageons à faire progresser les initiatives ESG au travers d'un cadre organisationnel et de gouvernance soigneusement structuré. Ce cadre garantit que les principes ESG sont intégrés à tous les niveaux de nos opérations, guidant notre transformation vers une entreprise plus durable et plus responsable.

En 2024, nous avons mis en place un comité de conformité dédié, associant l'ensemble des domaines concernés par la conformité d'ALE : juridique, finance, RH, éthique, produits, achats, environnement, sécurité et contrôle des exportations. Ce comité identifie l'évolution de la réglementation, le statut de conformité d'ALE, les risques et les mesures d'atténuation associées. Le comité se réunit trimestriellement et partage ses mises à jour et les risques identifiés avec le conseil d'administration.

En fixant des objectifs clairs et mesurables et en favorisant une culture de responsabilisation et d'inclusivité, nous visons à ancrer profondément les valeurs ESG dans l'ADN de notre entreprise. Notre approche est conçue non seulement pour mettre en œuvre efficacement nos stratégies ESG, mais aussi pour garantir que ces efforts se traduisent en valeur tangible pour ALE, marquant une étape importante de notre parcours vers une transformation culturelle globale.



4.2 Politiques ESG

ALE s'engage à conduire ses activités de manière responsable, éthique et durable. Nous avons formalisé nos engagements en matière de durabilité et d'ESG au travers d'un ensemble de politiques applicables à l'ensemble de l'entreprise et de principes publiquement soutenus, qui guident nos opérations, notre chaîne d'approvisionnement et nos relations avec les parties prenantes.

Politiques ESG fondamentales en vigueur

L'ESG étant un enjeu stratégique, nous avons publié une politique dédiée décrivant la manière dont l'ESG est piloté au sein d'ALE.

Nous maintenons les politiques formalisées suivantes :

Domaine	Politique	Périmètre	Emplacement
Tous	ESG	Groupe ALE	Site public d'ALE, rubrique ESG
Tous	Code de conduite	Groupe ALE	Site public d'ALE
E	Environnement	Groupe ALE	Site public d'ALE
S	Représentant local	Groupe ALE	Accessible en interne uniquement
S	Diversité, équité et inclusion	Groupe ALE	Accessible en interne uniquement
S	Recrutement	Groupe ALE	Accessible en interne uniquement
S	Environnement, santé et sécurité	Groupe ALE	Accessible en interne uniquement
S	Signalement des manquements au code de conduite	Groupe ALE	Éthique des affaires et intégrité d'ALE : comment signaler un manquement au code de conduite
G	Conformité	Groupe ALE	Site public d'ALE
G	Anti-fraude	Groupe ALE	Accessible en interne uniquement
G	Anti-corruption	Groupe ALE	Accessible en interne uniquement
G	Sécurité	Groupe ALE	Accessible en interne uniquement
G	Confidentialité	Groupe ALE	Site public d'ALE
G	FERPA (données de l'éducation)	Groupe ALE	Site public d'ALE
G	HIPAA (données de santé)	Groupe ALE	Site public d'ALE

4.3 Normes externes et engagements

Nos politiques sont alignées sur des référentiels internationalement reconnus, notamment :

- le Pacte mondial des Nations Unies
- les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme
- les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
- les conventions fondamentales de l'OIT
- la Science Based Targets initiative (SBTi) pour l'action climatique
- le code de conduite de la Responsible Business Alliance (v8)

4.4 Périmètre et application

Ces engagements politiques s'appliquent à :

- l'ensemble des opérations et des unités d'affaires de l'entreprise
- les collaborateurs, les prestataires et l'encadrement

Les politiques relatives aux fournisseurs sont décrites dans un code de conduite convenu, mentionné dans une clause contractuelle.

Les politiques relatives aux partenaires commerciaux sont décrites dans le contrat et renvoient à la dernière version du code de conduite de la Responsible Business Alliance.

4.5 Mise en œuvre et supervision

Nous disposons d'un modèle clair de responsabilité et de gouvernance pour la mise en œuvre des politiques et la supervision de la conformité :

- la supervision de la mise en œuvre des politiques incombe au conseil ESG
- l'application au quotidien est coordonnée par le comité de développement ESG
- tous les collaborateurs reçoivent une formation régulière sur les politiques concernées, et la conformité est suivie au moyen d'audits internes et d'évaluations des fournisseurs

4.6 Communication et revue

Les politiques sont revues chaque année afin de garantir leur alignement avec l'évolution des attentes juridiques, sociétales et des parties prenantes.

Les mises à jour sont communiquées en interne via des briefings de direction, des modules d'e-learning et des ateliers d'équipe.

Nous publions nos engagements politiques et nos progrès dans notre rapport annuel de durabilité.

5. Feuille de route de transformation ESG d'ALE

ALE prévoit à l'avenir d'élaborer son reporting de durabilité en référence au cadre ESRS/CSRD. Sur la base des effectifs actuels (1 595 collaborateurs) et du chiffre d'affaires, le statut d'assujettissement obligatoire d'ALE à la CSRD, dans le cadre de la directive Omnibus de l'UE (qui s'applique aux entités dépassant à la fois 1 000 collaborateurs et 450 millions d'euros de chiffre d'affaires net), implique qu'ALE devra publier un reporting au titre de l'exercice 2027 (déposé en 2028). Les références à la CSRD et aux ESRS dans ce rapport reflètent notre anticipation et notre préparation en vue d'une future mise en conformité. Un index complet des exigences de publication ESRS sera publié à compter de l'exercice de reporting au cours duquel ALE deviendra assujettie à la CSRD.

Notre feuille de route de transformation ESG est conçue pour évoluer dans un monde en constante mutation, où la montée des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance exige anticipation, adaptabilité et engagement collectif. Elle s'appuie sur l'identification des impacts, risques et opportunités (IRO) au travers d'un processus rigoureux et inclusif, aligné sur les exigences de la CSRD et les normes ESRS. Ce processus associe activement les parties prenantes internes et externes et garantit la cohérence avec les attentes des parties prenantes, les exigences des clients, les évolutions réglementaires et nos engagements volontaires au sein de programmes de durabilité clés, notamment des initiatives fondées sur la science telles que la SBTi.

Pour ancrer nos huit piliers stratégiques ESG, nous avons mené une analyse structurée des IRO sur l'ensemble de nos activités, conformément au principe de double matérialité de la CSRD. Cette évaluation intègre les points de vue des instances de gouvernance internes, des équipes opérationnelles et des parties prenantes externes, ainsi que les retours clients, le suivi des évolutions réglementaires et des références sectorielles. Elle sensibilise au niveau de chaque activité, met en lumière le coût de l'inaction et permet de prioriser les impacts, risques et opportunités ESG les plus significatifs, conformément aux exigences des ESRS.

Notre identification des IRO repose sur une approche double, combinant des risques et opportunités de durabilité génériques, à l'échelle du secteur, avec des enseignements spécifiques aux produits et aux activités, issus des analyses de cycle de vie (ACV). Cette analyse est en outre alignée sur des référentiels internationaux tels que la TCFD pour les risques et opportunités liés au climat, garantissant la cohérence entre les attentes réglementaires, les pratiques de gestion des risques et la stratégie de durabilité. Cette approche nous permet d'appréhender à la fois les risques de transition stratégiques et les réalités opérationnelles, tout en répondant aux principes de publication de la CSRD.

Sur la base de cette évaluation fondée sur la double matérialité, nous avons défini des objectifs ESG clairs et des cibles associées, qui orientent directement nos programmes de transformation. Ces objectifs traduisent les obligations réglementaires au titre de la CSRD et des ESRS, les attentes des parties prenantes et des clients, ainsi que nos engagements externes (dont la SBTi), en plans de transition concrets répondant à nos IRO les plus matériels. Ces plans de transition sont pleinement intégrés à notre feuille de route opérationnelle et stratégique, faisant de l'ESG un levier essentiel de résilience, de performance et de création de valeur à long terme pour l'entreprise.

La gouvernance, la supervision et l'alignement stratégique sont assurés au plus haut niveau par notre conseil ESG, qui valide les priorités, suit les progrès au regard d'indicateurs alignés sur les ESRS et soutient l'amélioration continue. Les IRO d'ALE et les actions de transition correspondantes sont détaillés plus avant dans les chapitres respectifs de ce rapport, conformément aux exigences de publication des ESRS.

Cette feuille de route de transformation ESG, structurée et pleinement intégrée, constitue le socle de la mise en œuvre de l'ensemble de nos initiatives ESG et garantit une progression cohérente et transparente vers nos objectifs de durabilité et notre mise en conformité réglementaire.

Les objectifs et plans de transformation sont décrits dans le chapitre suivant.

6. Durabilité environnementale

6.1 Domaines environnementaux

L'analyse de double matérialité identifie plusieurs IRO liés à l'environnement, qui peuvent être regroupés en deux domaines. Ces deux domaines font partie des priorités ESG d'ALE.

6.1.1 Atténuation du changement climatique

ALE s'engage fortement dans la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre (GES) afin de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C. À cette fin, ALE adhère au programme SBTi et fait valider ses objectifs par ce programme :

- **Objectif à court terme :** réduire les émissions de GES de 42 % d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2022
- **Objectif à long terme :** atteindre la neutralité carbone (« net zéro ») d'ici 2050

6.1.2 Adaptation environnementale des produits

Les principaux impacts d'ALE sur l'environnement proviennent de ses produits : usage, transport, matériaux et fabrication. Pour atténuer ces impacts, ALE a lancé une analyse de cycle de vie (ACV) de ses produits et a intégré les ACV dans la conception de ses nouveaux produits.

6.2 Impacts, risques et opportunités environnementaux

Dans le cadre de notre dispositif de mise en œuvre ESG, nous avons mené une évaluation approfondie afin d'identifier les impacts, risques et opportunités (IRO) environnementaux les plus significatifs pour chacune de nos activités.

Cette approche garantit que notre stratégie de durabilité n'est pas uniquement descendante, mais également ancrée dans les réalités opérationnelles. En cartographiant les IRO environnementaux propres à chaque activité, nous permettons des actions plus ciblées et pertinentes, alignées sur l'impact réel et le potentiel de chaque partie de notre organisation.

Ce faisant, nous associons activement les équipes responsables de ces opérations à la réflexion — renforçant ainsi l'appropriation, la sensibilisation et l'intégration de la durabilité dans les décisions du quotidien.

Cette évaluation fondée sur les IRO constitue une pierre angulaire de notre feuille de route ESG, favorisant à la fois la responsabilisation et l'engagement transverse envers nos objectifs environnementaux.

Les IRO environnementaux les plus significatifs sont présentés en Annexe 3a.

6.3 Aspects environnementaux

Les exercices de double matérialité, incluant des entretiens avec les parties prenantes et une veille réglementaire, permettent d'identifier les différents aspects environnementaux d'ALE.

Périmètre	Aspect	Impacts	Évaluation de l'impact	Action / Influence	Conclusion
Bureaux principaux et collaborateurs ALE (Illkirch, Colombes, Brest, Newbury)	Consommation d'énergie	Émissions de GES, changement climatique, épuisement des ressources	En 2025, les 4 sites principaux ont consommé 10,5 GWh, dont 3 GWh d'énergie renouvelable, les 7,5 GWh restants provenant de sources carbonées. À comparer à la consommation totale liée à l'usage des produits, qui s'élève à 175 GWh. Cet aspect ne représente donc que 4 % de l'impact lié à la consommation d'énergie.	100 % - 0 %	Tous les aspects environnementaux liés aux personnes et aux bureaux sont nettement inférieurs à ceux liés à la livraison et à l'usage des solutions. Les 4 bureaux ne font donc l'objet que d'un suivi visant à s'assurer de l'absence d'écart significatif. Nous sensibilisons l'ensemble des collaborateurs aux enjeux environnementaux et aux meilleures pratiques. Une exception est faite pour les émissions de GES liées à nos bureaux et laboratoires.
	Production de déchets	Pollution des sols et de l'eau, mise en décharge, épuisement des ressources	En 2025, le total des déchets générés par les 4 sites représentait 35 t, contre 1 800 t de matières pour les produits en fin de vie. Cet aspect ne représente donc que 2 % du total des déchets générés par ALE.	100 % - 0 %	
	Consommation d'eau	Pénurie d'eau, épuisement des ressources	En 2025, la consommation d'eau totale des 4 sites principaux s'est élevée à 5 737 m³ (pour 1 000 collaborateurs, un niveau bien inférieur à la moyenne). L'eau totale utilisée pour la fabrication d'un commutateur moyen est de 200 m³. Nous avons vendu 200 000 commutateurs, représentant en moyenne 40 000 000 m³ d'eau. Cet aspect représente donc moins de 0,0125 % de l'eau douce totale utilisée.	100 % - 0 %	
	Émissions de GES (activités de bureau)	Contribution au changement climatique et à la pollution de l'air		100% - 0%	

Périmètre	Aspect	Impacts	Évaluation de l'impact	Action / Influence	Conclusion
Ensemble des produits livrés par le groupe ALE	Consommation d'énergie	Émissions de GES, changement climatique, épuisement des ressources	La consommation d'énergie lors de l'usage du produit représente plus de 60 % de notre impact en émissions de GES. La réduction de la consommation d'énergie du produit en cours d'usage fait donc partie intégrante de notre stratégie de réduction des GES.	10 % - 90 %	Sans objet
	Utilisation de matériaux	Épuisement des ressources, empreinte environnementale	Utilisation de matières premières	0 % - 100 %	Objectif : réduire l'usage de matériaux à usage unique dans nos produits
	Production de déchets	Pollution, mise en décharge, impact des déchets dangereux	Déchets de produits en fin de vie	0 % - 100 %	Objectif : réduire l'usage de matériaux à usage unique dans nos produits et valoriser les déchets en fin de vie
	Rejets d'effluents (effluents industriels)	Pollution de l'eau, dégradation des écosystèmes, risque de non-conformité réglementaire environnementale	Rejets industriels des fournisseurs/de la production	0 % - 100 %	Objectif : réduire l'usage de matériaux à usage unique dans nos produits
	Utilisation de matières dangereuses	Toxicité, pollution des sols/de l'eau, risques sanitaires, risques de non-conformité réglementaire	Présence de substances dangereuses	100 % - 0 %	Objectif : garantir une conformité à 100 % avec la réglementation environnementale
	Émissions de GES (cycle de vie du produit)	Contribution au changement climatique mondial, empreinte carbone des clients et des opérations, perturbation durable des écosystèmes	Émissions de scope 3 significatives	10 % - 90 %	Objectif : réduire nos émissions de GES à l'échelle mondiale

6.4 Objectifs environnementaux

Les besoins des parties prenantes et les exigences réglementaires sont recensés dans le registre des impacts, risques et opportunités. ALE a priorisé les opportunités de conformité et les impacts environnementaux, ce qui a guidé la sélection de ses objectifs environnementaux.

Objectifs environnementaux

Id	Objectif	KPI	Cible 2030	Commentaire
E1	Réduire les émissions de GES (scopes 1, 2 et 3) par rapport à 2022	Émissions de GES globales d'ALE	-42 %	Conforme aux objectifs SBTi
E2	Maîtriser l'impact environnemental de bout en bout de nos équipements	% d'ACV publiées	100 %	Sur les produits à forte diffusion
E3	Augmenter la couverture des déclarations environnementales	% de déclarations environnementales réalisées	100 %	Sur les produits à forte diffusion
E4	Réduire le poids total des matériaux à usage unique	Poids total des nouveaux matériaux	À déterminer	Sur les produits à forte diffusion
E5	Garantir la conformité avec la réglementation environnementale	% de couverture de conformité	100 %	Sur les produits à forte diffusion
E6	Réduire la consommation électrique de nos équipements	Total en kWh d'électricité consommée	À déterminer	Sur les produits à forte diffusion
E7	Réduire la consommation électrique des sites ALE par rapport à 2022	Total annuel de kWh achetés (% d'énergie renouvelable)	-42 % ou 100 % d'énergie renouvelable	Sur les 4 sites principaux

6.5 Plans de transition environnementale

Guidée par ses objectifs ESG, ALE a lancé les programmes et initiatives suivants.

6.5.1 Plan de transition pour la réduction des émissions de GES

Pour atteindre son objectif à court terme validé par la SBTi (réduire les émissions de 42 % d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2022), ALE a lancé les programmes listés ci-dessous. Il a été supposé que le chiffre d'affaires resterait identique à celui de l'année précédente. Pour le prochain rapport, nous intégrerons nos prévisions d'activité à cinq ans dans le plan de transition.

Ce plan est revu chaque année et conçu pour nous permettre d'atteindre l'objectif à court terme fixé par la SBTi.

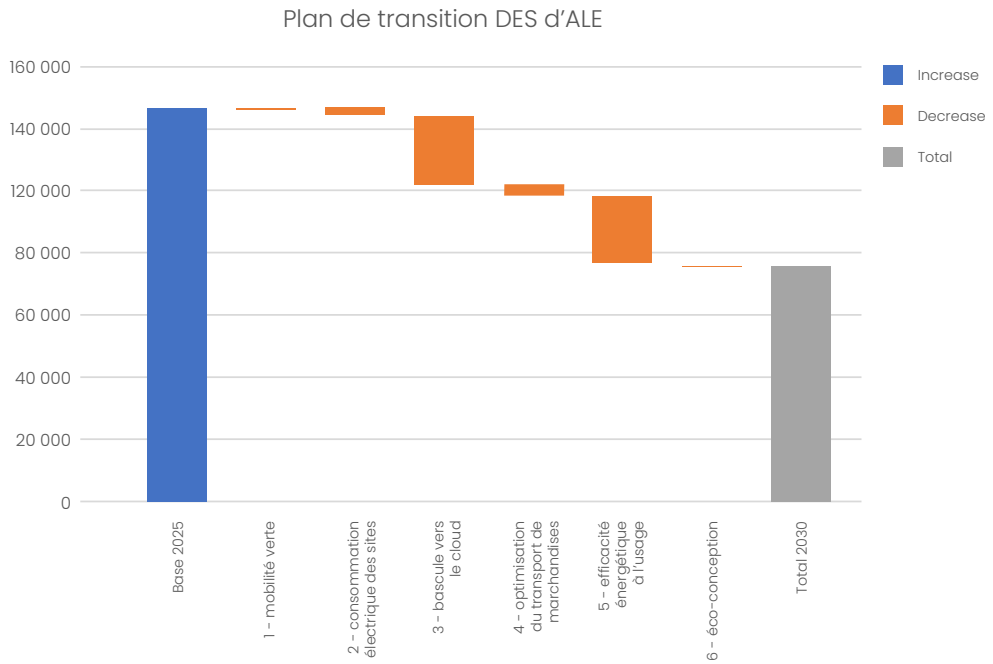
Émissions de GES actuelles du groupe ALE :

- Année de référence 2022 : 217 ktCO2
- Émissions 2025 : 149 ktCO2 (-31 %)
- Cible 2030 : 126 ktCO2e (-42 %)
- Prévision 2030 : 96 ktCO2e

Les différents programmes soutenant ce plan de transition sont les suivants :

- **Mobilité verte :** faire évoluer le parc automobile de l'entreprise vers des véhicules électriques ou hybrides. Réduction attendue d'ici 2030 : 173 tCO2e.
- **Énergie verte :** acheter de l'énergie renouvelable pour nos principaux laboratoires aux États-Unis. Réduction attendue d'ici 2030 : 3 375 tCO2e.
- **Bascule vers le cloud :** transformer notre activité de communication matérielle en une activité de communication cloud. Réduction attendue d'ici 2030 : 21 488 tCO2e.

- **Optimisation du transport de marchandises :** optimiser le choix des transporteurs et augmenter la part du transport maritime/aérien
- **Efficacité énergétique à l'usage :** améliorer l'efficacité électrique de nos produits et développer des services d'optimisation de la consommation électrique. Réduction attendue d'ici 2030 : 22 659 tCO2e.
- **Éco-conception :** réduire l'impact GES de nos équipements. Réduction estimée d'ici 2030 : 377 tCO2e.



6.5.2 Plan de transition pour l'impact environnemental des produits

Les initiatives suivantes ont été lancées afin de réduire l'impact environnemental de nos produits :

- Maîtriser les impacts environnementaux de nos solutions
 - Réaliser des analyses de cycle de vie (ACV) pour l'ensemble des familles de produits de notre catalogue
 - ¬ Les ACV sont actuellement réalisées sur nos commutateurs et nos DeskPhones
 - ¬ Les ACV pour les PABX, DECT, Rainbow et points d'accès sont prévues pour 2026
 - Publier des déclarations environnementales de produits (DEP) à la demande, conformément à la norme ISO 14025 et au programme EPD
 - ¬ Les capacités pour les commutateurs et DeskPhones devraient être acquises en 2026
 - Collecter des déclarations complètes de matériaux auprès de nos fournisseurs
 - ¬ Afin d'anticiper l'automatisation de la réglementation environnementale, ALE souhaite renforcer la collecte des déclarations complètes de matériaux (FMD)
 - ¬ La collecte des FMD débutera en 2027
 - ¬ Mobiliser la coalition JAC pour faire pression sur les fabricants de composants en 2027
 - Assurer l'engagement des fournisseurs dans une démarche de durabilité
 - ¬ Mettre en place un suivi des risques fournisseurs et des indicateurs ESG pour les fournisseurs stratégiques en 2025
 - ¬ Mettre en place un plan d'atténuation avec les achats en 2027

- Lancer l'éco-conception pour les nouveaux produits
 - La conception des nouveaux produits intègre l'optimisation issue des ACV comme exigence clé pour les DeskPhones en 2026
 - Service de gestion réseau permettant d'optimiser la consommation des équipements en 2026 et 2027
- Optimisation des emballages
 - La suppression des sachets plastiques entourant la gamme OmniSwitch a été réalisée en décembre 2025. Le détail de cette amélioration peut être fourni sur demande.

6.6 ISO 14001 : système de management environnemental

Dans le cadre de notre engagement en faveur de l'amélioration environnementale continue, nous avons entamé le déploiement d'un système de management environnemental (SME) structuré, aligné sur la norme ISO 14001. Ce système fournit un cadre clair pour suivre, gérer et réduire l'empreinte environnementale de nos opérations et de notre chaîne de valeur.

Sur la base de la collecte des IRO au niveau des activités, nous avons identifié les aspects environnementaux d'ALE en filtrant les IRO relevant des domaines environnementaux et ayant un impact négatif.

Nous avons organisé nos efforts de management environnemental autour de deux axes principaux :

- Opérations de bureaux et de sites – améliorer l'efficacité énergétique, réduire la consommation d'eau et de déchets, et promouvoir des pratiques responsables au quotidien dans nos bureaux et laboratoires
- Cycle de vie et conception des produits – traiter la performance environnementale au travers des principes d'éco-conception, de l'utilisation de matériaux recyclés, d'une architecture produit économe en énergie et de la prise en compte de la fin de vie (ACV, recyclabilité et économie circulaire)

Notre stratégie d'engagement des fournisseurs constitue un pilier clé de notre SME. Nous exigeons de l'ensemble de nos partenaires de fabrication qu'ils soient certifiés ISO 14001, garantissant une gestion cohérente de la performance environnementale dans l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement.

Notre objectif est d'obtenir la certification ISO 14001 pour nos propres opérations début 2026, confirmant notre engagement en faveur de l'excellence opérationnelle et de la responsabilité environnementale au sein de l'organisation. Le projet est piloté par l'équipe qualité, avec le plein soutien du comité de développement ESG d'ALE.

Périmètre couvert

- Tous les produits vendus par le groupe ALE
- Uniquement les sites d'ALE International (France) et d'ALE USA (États-Unis)
- Uniquement les fournisseurs expédiant des équipements matériels

Quatre sites entrent dans le périmètre, représentant plus de 64 % des collaborateurs d'ALE.

Périmètre exclu

- Les unités de vente autres qu'ALE International et ALE USA

Méthodologie

Pour identifier les aspects environnementaux d'ALE, nous nous sommes appuyés sur les IRO collectés au niveau des activités. Ceux présentant les impacts environnementaux négatifs les plus importants sont devenus les aspects environnementaux d'ALE.

Ces aspects environnementaux ont été examinés et validés par le comité de développement ESG afin d'en garantir la pertinence et l'exhaustivité.

Résultats

Aspects et impacts environnementaux d'ALE

Scope	Aspects	Impacts
Bureaux principaux et collaborateurs ALE	Consommation d'énergie	Émissions de GES, changement climatique, épuisement des ressources
	Production de déchets	Pollution des sols et de l'eau, mise en décharge, épuisement des ressources
	Consommation d'eau	Pénurie d'eau, épuisement des ressources
	Émissions de GES (activités de bureau)	Contribution au changement climatique et à la pollution de l'air
Ensemble des produits livrés par le groupe ALE	Consommation d'énergie	Émissions de GES, changement climatique, épuisement des ressources
	Utilisation de matériaux	Épuisement des ressources, empreinte environnementale
	Production de déchets	Pollution, mise en décharge, impact des déchets dangereux
	Rejets d'effluents (effluents industriels)	Pollution de l'eau, dégradation des écosystèmes, risque de non-conformité réglementaire environnementale
	Utilisation de matières dangereuses	Toxicité, pollution des sols/de l'eau, risques sanitaires, risques de non-conformité réglementaire
	Émissions de GES (cycle de vie du produit)	Toxicité, pollution des sols/de l'eau, risques sanitaires, risques de non-conformité réglementaire

Il a été évalué que l'ensemble des aspects issus des activités propres d'ALE (bureaux et personnes) ont un impact nettement inférieur (de 0,015 % à 5 %) à ceux issus de nos solutions. La priorité est donc donnée à la réduction de l'impact de nos solutions et au renforcement de la sensibilisation des collaborateurs aux enjeux environnementaux.

D'autres initiatives liées aux impacts environnementaux (mais ne relevant pas de nos aspects environnementaux sélectionnés) ont déjà été lancées :

- Mettre en place des ACV de bout en bout pour l'ensemble de nos produits (projet démarré en mai 2025, dont la fin est prévue en juin 2026)
- Développer des services d'optimisation de la consommation électrique de nos clients

Perspectives

Notre objectif est d'être certifié ISO 14001 en 2026. Un audit interne a été réalisé en septembre 2025 et un audit externe pilote a été mené au quatrième trimestre 2025. Aucun risque majeur n'a été identifié. Une recommandation a été formulée pour renforcer la sensibilisation des collaborateurs aux enjeux environnementaux (voir chapitre suivant).

Des plans de transformation sont déjà engagés pour l'ensemble des aspects environnementaux. L'objectif est de mettre en place des indicateurs (KPI) sur ces aspects et d'en suivre les progrès.

6.7 Sensibilisation des collaborateurs

Début 2026, ALE a lancé son ESG Academy afin de sensibiliser ses collaborateurs aux enjeux environnementaux. Les contenus sont fournis par l'AXA Climate School et comprennent notamment :

- Le grand système climatique (1 h 11)
- La surexploitation des ressources naturelles (0 h 54)
- L'adaptation à un climat qui change (1 h 03)
- L'entreprise et les limites planétaires (0 h 56)

Afin d'augmenter le taux de participation à ce parcours, plusieurs communications sont diffusées tout au long de l'année, ce qui contribue également à sensibiliser aux enjeux de la protection de l'environnement. Notre objectif est que 25 % des collaborateurs d'ALE suivent ces modules.

- Après 3 mois, 17 % des collaborateurs d'ALE avaient suivi au moins deux modules du premier parcours, et 11 % avaient terminé l'ensemble des modules de ce parcours.

Au-delà de l'ESG Academy, ALE soutient des initiatives locales visant à développer les meilleures pratiques en matière de protection de l'environnement. Par exemple, sur notre principal site d'Illkirch (France), les événements suivants ont eu lieu :

EVENT	DATE	SUMMARY
Digital Cleanup Day 2026 : réduisons ensemble notre empreinte numérique	17 mars 2026	Campagne de sensibilisation à la réduction de l'impact environnemental des activités numériques et à la promotion d'actions durables.
Travaux du parking à partir du lundi 16 février	12 février 2026	Information sur l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques et les perturbations temporaires du stationnement.
Sobriété énergétique	19 décembre 2025	Communication sur les mesures d'économie d'énergie et la réduction du chauffage pendant la période hivernale.
Tri des déchets au sein de l'entreprise	4 décembre 2025	Rappel des consignes de tri des déchets et encouragement à adopter des pratiques respectueuses de l'environnement.
Proposition d'atelier « jardin-forêt » – 22 avril 2025	3 avril 2025	Invitation à participer à un atelier collaboratif sur les jardins-forêts et les écosystèmes d'agroforesterie.
Plantation participative d'arbres au parc d'innovation	3 février 2025	Invitation à participer à une initiative participative de plantation d'arbres, en cohérence avec nos engagements ESG.
Le succès de Karos se poursuit – félicitations à tous !	11 décembre 2024	Bilan positif de l'utilisation de l'application de covoiturage Karos et de ses bénéfices environnementaux.

6.8 Reporting environnemental

Si notre ambition est de couvrir l'intégralité du périmètre de reporting du groupe ALE, certaines données peuvent être exclues lorsqu'elles ne sont pas matérielles, pas pertinentes pour le sujet traité, ou pas raisonnablement accessibles. Dans tous les cas, nous nous sommes assurés que le périmètre retenu demeure suffisamment complet pour donner une représentation fidèle et pertinente des impacts, risques et opportunités les plus significatifs du groupe.

Périmètre	Définition	% des effectifs	Sujets couverts à ce périmètre
Groupe ALE (complet)	Toutes les entités juridiques	100 %	Émissions de GES
Groupes A + B	Sites principaux + sites plus petits en location (hors coworking/virtuel)	—	Énergie
Groupe A uniquement	4 sites principaux (laboratoires), France et États-Unis	~65 %	Eau, déchets

6.8.1 Reporting des émissions de GES

Objectif

L'atténuation du changement climatique constitue l'un des huit domaines ESG d'ALE. Nous avons engagé un programme SBTi afin de confirmer que notre trajectoire de décarbonation est alignée sur les objectifs de l'Accord de Paris sur le changement climatique.

En 2024, nos objectifs de réduction ont été validés par la SBTi :

- Objectif à court terme : réduire nos émissions de GES (scopes 1, 2 et 3) de 42 % d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2022
- Neutralité carbone : atteindre le « net zéro » d'ici 2050

Nous publions nos émissions de GES et leur évolution chaque année :

- In this report (ALE ESG yearly activity report)
- Dans ce rapport (rapport annuel d'activité ESG d'ALE)
- Sur notre site public : https://www.al-enterprise.com/-/media/assets/internet/documents/ghg-estimation-global-emissions-report-en.pdf
- Sur la plateforme du Carbon Disclosure Project (CDP) : https://www.cdp.net/en

Périmètre couvert

- Émissions du groupe ALE (incluant ALE International et ALE USA)
- Toutes les catégories pertinentes pour ALE

Périmètre exclu

Les catégories suivantes du Scope 3 du GHG Protocol ont été exclues car non pertinentes pour ALE :

- Actifs en location amont et aval
- Traitement des produits vendus
- Franchises
- Investissements

Méthodologie

Notre reporting des émissions de GES suit les normes du GHG Protocol et utilise 2022 comme année de référence. Les émissions sont suivies sur les scopes 1, 2 et 3 et sont catégorisées conformément aux référentiels de reporting internationalement reconnus.

Notre méthodologie a été validée au regard de la norme ISO 14064-3:2019 par Goodbody ClearStream (https://clearstreamsolutions.ie) en 2023. L'opinion exprimée dans l'attestation de vérification a été formulée sur la base d'un niveau d'assurance limité.

En 2026, une nouvelle attestation de vérification des émissions de GES sera publiée.

La précision des données d'émissions de GES dépend de la qualité des données. ALE collecte, dans la mesure du possible, des données physiques plutôt que monétaires, bien que la majorité des données soit gérée par des parties prenantes externes (Scope 3). Nous estimons que les données d'émissions de GES sont plus précises lorsque la méthode de collecte repose sur une estimation physique plutôt que sur une valeur monétaire réelle.

La méthodologie de calcul de nos émissions de GES suit les normes du GHG Protocol..

Réel (monétaire)	Estimation (physique)	Réel (physique)
1 %	53 %	46 %

Répartition de la méthode de calcul des émissions par catégorie

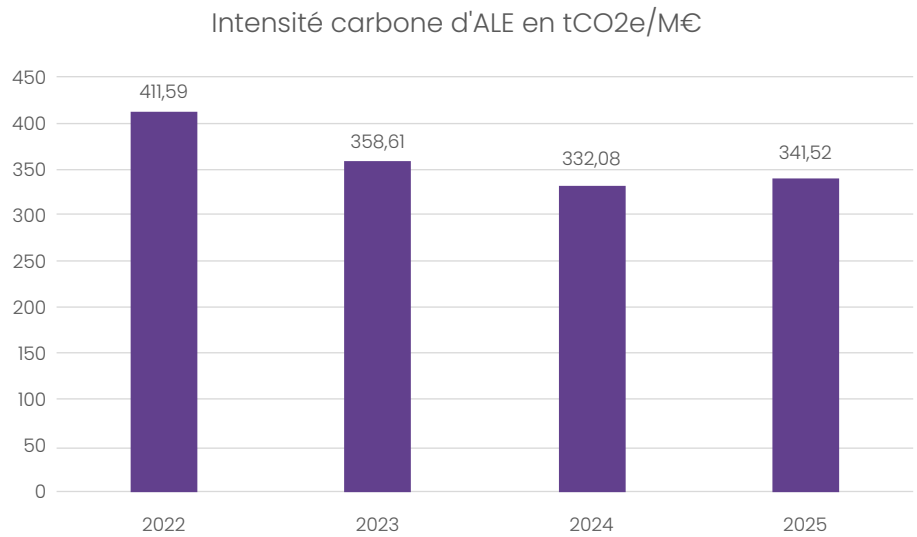
Résultats

Le détail des émissions de GES d'ALE pour 2025 est présenté en Annexe 4, conformément aux normes GRI.

Scope d'émission de GES	Émissions de GES 2025 (en tCO2e)	Variation par rapport à 2022
Scope 1	843	-10 %
Scope 2	4 425	-9 %
Scope 3	143 385	-32 %
Total	148 654	-31 %

Notre réduction des émissions de GES est conforme à la trajectoire nécessaire pour atteindre les objectifs SBTi.

Notre intensité carbone (tCO2e / M€) a diminué de 17 % par rapport à l'année de référence 2022.



Perspectives

Nous avons lancé plusieurs initiatives sur notre trajectoire de réduction des émissions de GES :

- Mettre en place une politique de véhicules de fonction afin de réduire nos émissions de GES de Scope 1
- Renforcer la sensibilisation et développer des services sur nos propres équipements réseau afin d'optimiser la consommation électrique et de réduire nos émissions de GES de Scope 2
- Augmenter la part de matériaux recyclés dans nos produits
- Collaborer avec nos fournisseurs sur la réduction en amont
- Augmenter la part du transport maritime
- Faire basculer notre activité vers le cloud
- Intégrer l'optimisation de l'empreinte environnementale des produits dans nos conceptions

Le Scope 3 (aval) représentant 70 % de nos émissions, il est essentiel de mobiliser nos partenaires commerciaux et nos clients. Nos objectifs sont les suivants :

- Développer des solutions et services économes en énergie permettant à nos clients d'optimiser la consommation électrique de leurs réseaux
- Démontrer comment nos solutions peuvent réduire leurs émissions de GES au-delà de notre propre périmètre (grâce à l'IoT et aux solutions réseau)
- Collaborer avec eux pour réduire les émissions et les déchets sur l'ensemble de notre chaîne de valeur (grâce à l'économie circulaire)

Un plan de transition détaillé sur la façon dont ALE atteindra son objectif d'émissions de GES en 2030 est disponible sur demande, en nous contactant à l'adresse esg@al-enterprise.com.

6.8.2 Énergie

Objectif

La gestion de l'énergie fait partie du domaine ESG « atténuation du changement climatique » d'ALE. Elle contribue à la réduction de nos émissions de Scope 2, mais également à notre durabilité globale. Réduire notre dépendance énergétique permettra de réduire les risques associés.

Périmètre couvert

Notre reporting énergétique est aligné sur la norme GRI 302 : Énergie, et couvre toutes les sources de consommation d'énergie significatives de nos opérations. Nous suivons à la fois l'énergie directe (Scope 1) et l'énergie indirecte (Scope 2), avec des données consolidées chaque année à l'échelle du groupe ALE. La période de reporting va du 1er janvier au 31 décembre 2025.

Le Scope 1 comprend l'énergie utilisée pour le parc automobile de l'entreprise à l'échelle du groupe ALE.

Pour le Scope 2, la consommation d'énergie déclarée par ALE inclut l'ensemble des bureaux et laboratoires principaux. Les émissions de GES des autres bureaux sont estimées à partir de la surface, du nombre de collaborateurs et de la région.

La consommation électrique totale déclarée représente plus de 96 % de la consommation totale des bureaux du groupe ALE.

Périmètre exclu

Les espaces de coworking et les bureaux virtuels ne sont pas encore inclus faute de données disponibles, mais sont estimés à moins de 4 % de la consommation d'énergie totale des bureaux du groupe ALE.

L'énergie consommée dans la chaîne de valeur amont et aval d'ALE est exclue.

ALE ne possède ni ne gère les bureaux, sites de fabrication et de test, ni l'énergie utilisée par son parc de véhicules. Néanmoins, nous nous assurons que tous nos fournisseurs de fabrication suivent leur consommation d'énergie et en réduisent l'impact négatif sur l'environnement, grâce à la certification ISO 14001 (obligatoire pour être fournisseur d'ALE), à des revues ESG trimestrielles pour les fournisseurs les plus impactants et à des revues d'activité ESG annuelles.

Méthodologie

Pour la consommation d'énergie de notre parc automobile :

La gestion du parc est externalisée à différents prestataires selon les pays. Nous identifions les modèles de véhicules et la distance contractuelle. Le facteur d'émission du véhicule concerné figure la plupart du temps dans le contrat ; à défaut, les facteurs d'émission sont récupérés sur https://www.largus.fr/.

Pour la consommation d'énergie de nos bureaux :

Nos contrats de bureaux ne sont pas standardisés, car nous avons recours à la location, à des bureaux en coworking et à des collaborateurs en télétravail (virtuel). Si le reporting de la consommation d'énergie de nos bureaux en location est exhaustif, la collecte de données de qualité pour l'énergie consommée dans les espaces de coworking et virtuels est difficile.

En raison de cette diversité de sites, nous regroupons les différents sites par typologie :

- **Groupe A :** sites principaux (tous dotés de laboratoires et situés en France et aux États-Unis). Ce groupe est utilisé pour notre certification ISO 14001 et notre évaluation EcoVadis.
- **Groupe B :** sites ALE plus petits, en location
- **Groupe C :** sites ALE plus petits, en coworking ou virtuels
- Les groupes A et B sont inclus dans le périmètre de reporting. Aucun reporting n'est effectué pour les sites hors ALE.

La méthode de collecte des données est déterminée comme suit :

- **Pour l'électricité :** sur la base des factures ou, à défaut, d'estimations de consommation fondées sur la surface en mètres carrés et le nombre de personnes par pays
- **Pour le carburant :** estimé à partir de la quantité de carburant achetée et de l'intervalle moyen entre les factures de carburant
- **Pour le gaz CVC :** sur la base des relevés de compteurs après chaque opération de maintenance trimestrielle

Résultats

Pour le Scope 1 :

Type de véhicule	Nombre de contrats	GES 2022 (en tCO2e)	GES 2024 (en tCO2e)	GES 2025 (en tCO2e)	GES / Contrats
Diesel	159	828	606	489	3073
Essence	51	42	186	208	4 080
Hybride	80	80	110	110	1 560
Électrique	22	0	0	0	0
Total	**318**	**898**	**902**	**821**	**2 583**

Cette année, notre initiative de mobilité verte a produit ses premiers résultats, avec une réduction de 8,6 %. Nous concentrons nos efforts sur deux pays, la France et l'Allemagne, représentant 65 % du total des émissions de CO2e de notre parc automobile.

L'application d'une nouvelle politique de véhicules dans ces pays nous aide à faire évoluer notre flotte du diesel vers l'hybride et l'électrique (16 % de la flotte totale) à chaque échéance de contrat.

Pour le Scope 2 :

Énergie	Nombre de sites	Valeur 2024	Valeur 2025	Évolution par rapport à 2022
Électricité	24	12 725 MW	13 062 MW	Diminution de 9,1 %
Carburant	1	120 L	120 L	Non significatif
Gaz CVC	3	0 L	0 L	Non significatif

Le détail du reporting conforme à la norme GRI figure en Annexe 5.

ALE achète de l'énergie renouvelable auprès de son fournisseur d'électricité pour six sites (trois relevant d'ALE International en France, un en Italie, un en Autriche et un en Belgique).

Le tableau suivant présente le pourcentage d'énergie renouvelable par site :

Périmètre	% d'énergie renouvelable consommée en 2024	% d'énergie renouvelable consommée en 2025
ALE International	100 %	100 %
Sites intégrés au système de management environnemental	33 %	29 %
Ensemble du groupe ALE	27,5 %	25 %

Les garanties d'origine pour 2025 délivrées à SAS ALE par le fournisseur d'électricité d'ALE International sont disponibles sur demande. Elles confirment que 100 % de l'énergie fournie provient de sources renouvelables. Le taux d'énergie renouvelable du groupe ALE a diminué en 2025 par rapport à 2024, en raison de l'augmentation de la consommation de notre site de Newbury ; une initiative a été lancée en 2026 pour remédier à ce point.

Depuis 2020, ALE a engagé des actions significatives pour réduire la consommation d'énergie de ses principaux sites :

- Illkirch (2021) et la Californie (2023) ont emménagé dans des bâtiments intelligents plus petits
- Colombes (2024) a rationalisé les espaces occupés

En 2025, l'équipe immobilière a mis en œuvre plusieurs améliorations permettant de réduire significativement la consommation électrique du site de Brest, entraînant une réduction de la consommation d'énergie locale de 13 % en 2025 par rapport à 2024. Le détail figure en Annexe 8.

Perspectives

Pour le Scope 1, la mobilité verte (politique de véhicules de fonction) apportera des réductions supplémentaires au cours des quatre prochaines années, 73 % de notre parc automobile devant être renouvelé sur cette période.

Pour le Scope 2, notre site californien (Newbury), notre plus grand laboratoire réseau, constitue un point de vigilance rendant difficile l'atteinte de notre objectif. Un groupe de travail dédié étudie des options en 2026 pour réduire son empreinte.

6.8.3 Eau

Objectif

Bien que l'eau ne soit pas identifiée comme un enjeu matériel pour les opérations d'ALE, nous avons collecté des données de consommation d'eau pour nos sites principaux (Groupe A : voir méthodologie) afin d'identifier tout écart.

Périmètre couvert

Notre reporting sur la consommation d'eau est aligné sur la norme GRI 303 : Eau et effluents 2018, et couvre l'ensemble des sources de consommation d'eau significatives de nos bureaux. Les données sont consolidées chaque année à l'échelle du groupe ALE. La période de reporting va du 1er janvier au 31 décembre 2025.

ALE ne possède aucun bureau en propre. Différents types de contrats existent, tels que la location, le coworking et le mode virtuel.

Pour le coworking et le mode virtuel, aucun reporting sur l'eau n'est possible. Il n'existe pas d'interaction significative avec les milieux aquatiques, ni de processus intensifs nécessitant de l'eau.

Les activités d'ALE sont des activités de bureau au service de la R&D, des ventes et du marketing, des opérations, de la finance et de l'IT. La consommation d'eau se limite à des usages domestiques tels que les sanitaires, les espaces cuisine et l'entretien des bâtiments. En raison de la diversité des sites d'ALE, nous les avons regroupés par typologie :

- **Groupe A :** sites principaux (tous dotés de laboratoires et situés en France et aux États-Unis). Ce groupe est utilisé pour notre certification ISO 14001 et notre évaluation EcoVadis.
- **Groupe B :** sites ALE plus petits, en location.
- **Groupe C :** sites ALE plus petits, en coworking ou virtuels.

La consommation d'eau déclarée par ALE couvre le groupe A, représentant environ 65 % de nos effectifs.

Périmètre exclu

- Les bureaux ALE des groupes B et C (en raison de la complexité du reporting)
- L'eau utilisée par nos fournisseurs

Méthodologie

Nos volumes annuels de prélèvement d'eau sont fondés sur la consommation facturée. L'unité de reporting est le m^3.

Résultats

Site	Groupe du site	Source d'eau	Prélèvement annuel 2025	Prélèvement annuel 2025	Unité	Méthode de suivi
France – Illkirch	A	Réseau municipal	1 095	1 122	m³	Facture
France – Brest	A	Réseau municipal	698	786	m³	Facture
France – Colombes	A	Réseau municipal	644	761	m³	Facture
États-Unis – Newbury	A	Réseau municipal	3 300	3 300	m³	Facture

Notre consommation d'eau totale en 2025 s'est élevée à 5 969 m³. L'ensemble des rejets d'eau est de nature domestique et raccordé aux réseaux d'assainissement publics. Il n'existe aucun effluent industriel ni rejet direct dans le milieu naturel. La consommation d'eau équivaut au prélèvement total, l'eau n'étant ni réutilisée ni soumise à une évaporation significative. L'eau n'est actuellement ni réutilisée ni recyclée sur site.

Perspectives

La consommation d'eau n'étant pas considérée comme matérielle (*), seul un suivi de la consommation est prévu, et aucune évolution significative n'est observée.

(*) Bien que la consommation d'eau sur les sites d'ALE ait totalisé 5 969 m³ au cours de l'exercice de reporting, l'analyse de cycle de vie (ACV) de notre gamme de commutateurs révèle une empreinte hydrique annuelle d'environ 71 millions de m³. Cette comparaison met en évidence que plus de 99,99 % de nos impacts liés à l'eau se situent au niveau du cycle de vie des produits, ce qui relativise l'impact de la consommation d'eau de nos bureaux.

6.8.4 Déchets

Objectif

Les déchets générés par les opérations d'ALE sont relativement limités, dans la mesure où nous n'exploitons aucun site de fabrication. Néanmoins, dans le cadre de la mise en place de notre système de management environnemental, nous avons décidé de publier des données sur les déchets afin d'accroître la visibilité de nos activités de gestion des déchets.

Périmètre couvert

- Les déchets générés sur nos quatre sites principaux (trois en France et un aux États-Unis). Ces sites disposent de laboratoires et représentent environ 65 % du nombre total de collaborateurs

Périmètre exclu

- Les déchets générés en dehors de notre organisation
- Les déchets générés par les bureaux situés en dehors de la France et des États-Unis

Méthodologie

Les déchets générés par nos opérations sont gérés principalement par des prestataires tiers. Même à Colombes, les déchets (à l'exception des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), soumis à des exigences réglementaires et à des obligations de traçabilité) sont gérés par la municipalité. Notre visibilité actuelle sur les modes de traitement final des différents flux de déchets reste donc limitée.

Le caractère externalisé de notre gestion des déchets, auprès de différents prestataires, limite notre capacité à publier des données détaillées sur le traitement des déchets (par exemple, valorisation matière, mise en décharge et incinération) en pleine conformité avec les catégories de la norme GRI 306.

Résultats

Les déchets consolidés par catégorie sont présentés dans le tableau suivant :

Type de déchet	Poids 2024	Poids 2025	Unité
GBW (déchets banals)	22,72	26,31	tonnes
Verre	0,47	0,52	tonnes
Mixtes	2,70	18,71	tonnes
Papier / carton	7,85	11	tonnes
DEEE	2,13	10,24	tonnes

Un rapport détaillé des déchets par site est disponible en Annexe 6.

À noter : nos déchets ont augmenté en 2025 en raison du déménagement de notre bureau de Brest. Il s'agit d'une hausse ponctuelle.

Perspectives

Les déchets générés par nos sites et laboratoires ne sont pas significatifs comparés aux déchets liés à la fin de vie de nos produits. À titre d'exemple, en 2025, nous avons mis sur le marché 1 724 tonnes d'équipements matériels. C'est pourquoi les déchets générés par nos propres opérations ne sont pas considérés comme matériels, et nous en assurons uniquement le suivi de la valeur.

Dans le cadre de nos efforts continus pour mettre en œuvre un SME certifié, nous prévoyons de travailler à l'amélioration de la traçabilité et de la transparence de l'ensemble des flux de déchets. Cela inclut un dialogue renforcé avec nos partenaires de gestion des déchets, l'amélioration de nos processus de suivi internes et le renforcement de nos protocoles de collecte de données.

Ces actions visent à améliorer progressivement la qualité et la fiabilité de notre reporting relatif aux déchets, tout en soutenant nos objectifs de durabilité plus larges.

7. Responsabilité sociale

7.1 Impacts, risques et opportunités sociaux

Les personnes sont au cœur de notre résilience et de notre réussite à long terme. Dans le cadre de notre cartographie des risques et opportunités ESG, nous avons identifié plusieurs leviers sociaux clés, qui représentent à la fois des opportunités de création de valeur et des leviers d'atténuation des risques. Ceux-ci incluent notamment le développement d'une culture diversifiée et inclusive, l'investissement dans l'apprentissage continu et le développement de carrière, l'amélioration du bien-être des collaborateurs et la reconnaissance de la performance.

Notre solide socle social est profondément ancré dans la culture de notre entreprise, héritée de notre appartenance passée à un grand groupe industriel. Cet héritage continue de façonner notre approche de l'inclusion, de l'engagement des collaborateurs et du développement des talents à long terme, autant d'éléments qui font partie intégrante de notre modèle opérationnel et de nos valeurs.

Au-delà de l'engagement interne, notre empreinte sociale externe est également une priorité. Au travers de programmes d'engagement communautaire et de responsabilité sociale, notamment dans les domaines de l'éducation, de l'inclusion et des partenariats locaux. Nous visons à renforcer notre légitimité sociale à opérer et à contribuer positivement aux écosystèmes au sein desquels nous travaillons.

Chacun de ces domaines est évalué au regard de son impact potentiel sur la résilience de notre organisation, la fidélisation des talents, notre capacité d'innovation et la réputation de notre marque.

Les principaux impacts, risques et opportunités (IRO) liés à l'impact social sont présentés en Annexe 3b.

7.2 Objectifs sociaux

Les besoins des parties prenantes et les exigences réglementaires sont recensés dans le registre des impacts, risques et opportunités. ALE a priorisé les opportunités de conformité et les impacts sociaux, ce qui a guidé la sélection de ses objectifs sociaux.

id	Objectif	KPI	Cible 2030
S1	Améliorer le ratio DEI	Égalité femmes-hommes dans l'écart de rémunération : < 5 % ; égalité femmes-hommes dans le taux d'embauche : > 20 % ; égalité femmes-hommes en position de direction : > 25 %	Voir KPI
S2	Conditions de travail	Taux de rotation des effectifs	< 6 %
S3	Santé et sécurité des collaborateurs	Accidents du travail avec arrêt	<= 20/an
S4	Dialogue social	Nombre moyen de réunions locales avec les syndicats	>= 6/an
S5	Gestion de carrière et formation	Nombre moyen d'heures de formation par collaborateur	>= 7 h/an
S6	Travail des enfants et travail forcé	Nombre de cas signalés	0

La dimension sociale fait partie intégrante de l'ADN d'ALE et est intégrée à sa culture. Par ailleurs, les meilleures pratiques sociales sont également garanties par la réglementation française. Aucun plan de transition n'est donc requis. Des réunions de gouvernance trimestrielles dédiées entre les équipes ESG et RH ont été mises en place afin de s'assurer que ces indicateurs restent au-dessus de la cible.

7.3 Reporting social

Si notre ambition est de couvrir l'intégralité du périmètre de reporting du groupe ALE, certaines données peuvent être exclues lorsqu'elles ne sont pas matérielles, pas pertinentes pour le sujet traité, ou pas raisonnablement accessibles. Dans tous les cas, nous nous sommes assurés que le périmètre retenu demeure suffisamment complet pour donner une représentation fidèle et pertinente des impacts, risques et opportunités les plus significatifs du groupe ALE.

Périmètre	Définition	% des effectifs	Sujets couverts à ce périmètre
ALE International	Entité juridique française uniquement	~50 %	Relations de travail, formation
Groupe ALE hors SIPWISE	Toutes les entités à l'exception de SIPWISE (~1 %)	~1 595 collaborateurs	Emploi, droits humains, DEI

7.3.1 Emploi

Objectif

Nous nous efforçons d'être un employeur attractif et responsable, offrant des conditions de travail équitables, un travail porteur de sens et un emploi durable. Ces efforts contribuent au bien-être des collaborateurs et à la performance organisationnelle à long terme.

L'emploi relève de l'un des huit domaines ESG prioritaires d'ALE : les pratiques de travail et le développement des collaborateurs.

Périmètre couvert

- Toutes les entités du groupe ALE, à l'exception de SIPWISE

What is excluded

- SIPWISE (environ 1 %)

Méthodologie

Les données sont collectées auprès des départements RH de l'ensemble des équipes à travers le monde.

Résultats

Indicateur	Unité / Format	Valeur 2025	Commentaire / Source
Nombre total de collaborateurs	Effectif	1 595	—
Nouvelles embauches sur l'année	Effectif	44	Collaborateurs uniquement, hors étudiants, stagiaires et apprentis
Taux de rotation des effectifs	%	5,1	Attrition naturelle, y compris démissions, hors départs en retraite
Taux de mobilité interne	%	—	Donnée non applicable cette année
Collaborateurs à temps plein	Effectif	1 538	ETP 1
Collaborateurs à temps partiel	Effectif	57	ETP < 1
Contrats à durée indéterminée (CDI)	Effectif	1 594	—
Contrats à durée déterminée (CDD)	Effectif	1	—
Travailleurs temporaires / intérimaires	Effectif	60	Moyenne : déc. 25 : 62 CTR + janv. 26 : 63 CTR + févr. 26 : 56 CTR
Stagiaires	Effectif	73	Étudiants, stagiaires, apprentis et VIE
Principaux programmes de fidélisation en place	Texte	—	SMI, EBS et SIP ; mobilité interne ; gestion des talents ; plan de succession ; Game Changers ; Oxford Women's Leadership Development Programme ; Together for All ; Go Green ; certification CARS ; LinkedIn Learning ; plans de formation locaux ; programme de mentorat ALE

Perspectives

Le taux de rotation des effectifs est conforme à notre cible 2030 définie dans le pilier « pratiques de travail et développement des collaborateurs ».

7.3.2 Salaire décent

Objectif

ALE International s'engage à offrir une rémunération équitable et responsable à ses collaborateurs. L'entreprise se conforme à l'ensemble des réglementations locales du travail applicables, y compris les exigences légales en matière de salaire minimum. La France a été choisie comme pays pilote pour une évaluation du salaire décent fondée sur la méthodologie Anker, avant un déploiement à l'échelle mondiale.

Périmètre couvert

L'évaluation 2025 couvre uniquement les collaborateurs basés en France (ALE International, représentant 51,16 % de l'ensemble des collaborateurs du groupe ALE fin 2025). D'autres pays seront intégrés lors des prochains cycles de reporting, une fois la méthodologie validée.

Périmètre exclu

Tous les autres pays.

Méthodologie

La référence de salaire décent a été calculée à l'aide de la méthodologie Anker et comparée aux données de rémunération des collaborateurs fournies par les ressources humaines. L'évaluation couvre les collaborateurs actifs à temps plein et détermine si la rémunération atteint ou dépasse le seuil de salaire décent applicable en France.

Résultats

KPI	Résultat
Collaborateurs rémunérés au niveau ou au-dessus du seuil de salaire décent (*)	100 %
Collaborateurs rémunérés en dessous du seuil de salaire décent (*)	0 %

Référence brute de salaire décent (France) : 2 111,55 € par mois.

*S'applique uniquement aux collaborateurs à temps plein ayant une activité continue, à l'exclusion des apprentis, stagiaires et catégories similaires.

Déclaration de reporting

En France, 100 % des collaborateurs évalués ont perçu une rémunération supérieure à la fois au salaire minimum légal et à la référence de salaire décent calculée selon la méthodologie Anker. Aucun collaborateur n'a été identifié comme percevant une rémunération inférieure au seuil de salaire décent applicable. L'entreprise a l'intention d'étendre cette évaluation à d'autres pays lors du prochain cycle de reporting.

Perspectives

Nous prévoyons d'étendre l'évaluation du salaire décent à l'ensemble des pays en 2027.

7.3.3 Relations de travail

Objectif

Nous entretenons des relations de travail constructives et transparentes, favorisant le dialogue social à tous les niveaux de l'organisation. Notre approche repose sur la confiance et la coopération avec les représentants du personnel, ainsi que sur le respect des législations locales.

L'emploi relève de l'un des huit domaines ESG prioritaires d'ALE : les pratiques de travail et le développement des collaborateurs.

Périmètre couvert

Le tableau de la section méthodologie ci-dessous présente les indicateurs de relations de travail pour ALE International (France), représentant 50 % de l'ensemble des collaborateurs du groupe ALE.

Périmètre exclu

- Tous les pays hors France

Il est à noter que, bien que de bonnes pratiques de travail soient en place dans les autres pays, celles-ci sont exclues du rapport ESG 2025 en raison de la complexité des données.

Méthodologie

Les données proviennent du reporting social d'ALE International.

Résultats

Indicateur	Unité / Format	Valeur 2025	Commentaire / Source
Présence de représentants du personnel	Oui / Non	Oui (30 titulaires et 23 suppléants)	—
Nombre d'accords collectifs signés	Nombre	2 accords collectifs signés avec effet en 2025	—
Taux de couverture par des accords collectifs	%	100 %	—
Mécanismes de consultation des collaborateurs en place	Texte / Description	8 consultations d'information du comité social et économique ; les collaborateurs sont consultés par l'intermédiaire des représentants syndicaux, conformément aux exigences légales (mécanisme d'information et de consultation du comité social et économique)	Projet de réorganisation globale de l'entreprise, rapport santé-sécurité, PAPRIPACT, bilan social, rapport sur l'égalité femmes-hommes, situation économique et financière, politique sociale, orientations stratégiques
Changements significatifs des conditions de travail au cours de l'année	Texte / Description	Réorganisation globale importante de l'entreprise et déménagement vers un nouveau bâtiment pour notre site de Brest	—
Délai moyen de préavis avant mise en œuvre des changements	Jours	30 à 60	—
Nombre de réunions de dialogue social tenues	Nombre	11 réunions/an pour 2 de nos sites et 13 réunions/an pour 1 de nos sites, ainsi que 8 réunions supplémentaires/an au niveau central	—
Mécanismes de recours disponibles pour les collaborateurs	Texte / Description	Les collaborateurs ont accès à des mécanismes de recours par l'intermédiaire de leurs représentants syndicaux, conformément aux exigences légales ; ils peuvent signaler tout manquement à notre code de conduite via un canal interne (Speak up) ou un canal externe (Verifi)	—

7.3.4 Formation et éducation

Objectif

Nous investissons dans l'apprentissage continu et le développement des compétences pour l'ensemble de nos collaborateurs, afin de soutenir leur évolution professionnelle et notre transformation stratégique.

La formation et l'éducation relèvent de l'un des huit domaines ESG prioritaires d'ALE : les pratiques de travail et le développement des collaborateurs.

La formation est étroitement alignée sur nos priorités d'entreprise et les objectifs de développement individuels.

Périmètre couvert

Le tableau de la section méthodologie ci-dessous présente les indicateurs de formation pour ALE International (France), représentant 50 % de l'ensemble des collaborateurs du groupe ALE.

Périmètre exclu

- Toutes les autres entités juridiques du groupe ALE en dehors d'ALE International, en raison de difficultés de collecte de données

Méthodologie

Les données présentées ici s'inscrivent dans le cadre de la réglementation française sur la formation, à transmettre chaque année aux organisations syndicales. Les données sont collectées à l'aide d'un outil du département formation.

Pour le Knowledge Hub et les formations LinkedIn, les données proviennent de ces plateformes.

Résultats

Indicateur	Unité / Format	Valeur 2025	Commentaire / Source
Nombre moyen d'heures de formation par collaborateur	Heures	13	Rapport consolidé 2025 / formation en ligne et en salle
Nombre total d'heures de formation dispensées	Heures	10 243	Rapport consolidé 2025 / formation en ligne et en salle
Pourcentage de collaborateurs formés	%	90 %	Calcul fondé sur l'effectif moyen annuel
Heures de formation par catégorie professionnelle (ex. : cadres/non-cadres)	Heures / catégorie	9 849 heures pour la catégorie cadres (hors horaire) ; 394 heures pour la catégorie administratifs et techniciens (horaire)	Pas d'usine => pas de catégorie ouvrière
Principaux thèmes / programmes de formation	Texte	1) Technologie (développement web et mobile / réseau et cloud) ; 2) Culture (langues, non-discrimination, RGPD, durabilité) ; 3) Développement personnel (principalement les compétences comportementales)	—
Sessions de formation liées à l'ESG et à la DEI	Texte	604 sessions de formation pour 398 heures	—
Initiatives de montée en compétences / reconversion	Texte	100 % montée en compétences	Aucune activité de reconversion en 2025
Programmes de développement du leadership	Texte	30 sessions de formation au leadership, ainsi que des programmes spécifiques ALE : Game Changers, Oxford Women's Leadership Development Programme, parcours d'apprentissage des managers, plus la recertification des managers	—
Taux de satisfaction sur les formations (le cas échéant)	Note	3,3/4	—

ALE a également mis en place un Knowledge Hub accessible à l'ensemble des collaborateurs du groupe ALE. Le tableau ci-dessous présente les indicateurs associés.

Indicator	Unit / Format	2025 Value	Comment / Source
Nombre moyen d'heures de formation par collaborateur	Heures	12,2	—
Nombre total d'heures de formation dispensées	Heures	15 050	—
Pourcentage de collaborateurs formés	%	73 %	—
Heures de formation par catégorie professionnelle (ex. : cadres/non-cadres)	Heures / catégorie	Sans objet	—
Principaux thèmes / programmes de formation	Texte	Webinaires vente et marketing, formation après-vente (OmniPCX Enterprise et LAN)	—
Sessions de formation liées à l'ESG et à la DEI	Texte	244 sessions de formation pour un total de 125 heures	—
Initiatives de montée en compétences / reconversion	Texte	100 % montée en compétences	—
Programmes de développement du leadership	Texte	Sans objet	—
Taux de satisfaction sur les formations (le cas échéant)	%	Sans objet	—

Perspectives

Dans le cadre de notre système de management environnemental, nous souhaitons renforcer la sensibilisation des collaborateurs aux enjeux environnementaux. C'est pourquoi, début 2026, nous avons lancé notre ALE ESG Academy, alimentée par l'AXA Climate School, un fournisseur de contenus environnementaux reconnu.

Quatre heures de formation sont prévues par collaborateur. Les quatre modules disponibles sont présentés page 27 du présent rapport.

Notre objectif est d'atteindre au moins 25 % de nos collaborateurs.

7.3.5 Diversité, équité et inclusion

Objectif

Nous nous engageons à favoriser un environnement de travail diversifié, équitable et inclusif, où chaque collaborateur se sent valorisé et respecté.

La diversité n'est pas seulement une valeur, c'est aussi un moteur d'innovation et d'engagement. Nous soutenons l'initiative des collaborateurs « Together for All », un programme qui promeut la diversité au sein d'ALE.

Together For All

En septembre 2024, le groupe Together a été relancé sous le nom de Together For All. Il s'agit d'un programme ouvert à toutes et tous au sein de l'entreprise, sans discrimination aucune. Nous sommes convaincus qu'ensemble, nous pouvons porter un changement positif.

Together For All porte l'ambition d'un environnement de travail où chacun se sent valorisé, respecté et en capacité d'être pleinement lui-même au travail. Nous nous efforçons de cultiver un environnement inclusif qui célèbre la diversité des points de vue, favorise l'égalité des chances et développe un sentiment d'appartenance pour l'ensemble des collaborateurs.

Une nouvelle structure a été mise en place au sein du groupe afin de nous concentrer sur les dimensions DEI qui comptent le plus chez ALE : l'égalité femmes-hommes, les débuts de carrière, les fins de carrière et le handicap.

La célébration de l'ALE Equality Day, le 24 avril 2025, a pris la forme d'un événement mondial structuré, combinant messages de la direction, engagement des collaborateurs et activités interactives destinées à promouvoir la DEI. Le programme comprenait une vidéo de lancement de notre Vice-présidente exécutive des Ressources humaines soulignant l'importance de la DEI, suivie de témoignages vidéo de collaborateurs du monde entier, partageant leurs points de vue personnels sur l'égalité et la diversité, dans leur propre langue.

L'événement a également mis en avant des témoignages de mentorat, avec des mentorés partageant leurs expériences concrètes, ainsi que des entretiens mettant en lumière des points de vue variés dans des régions telles que Singapour et l'Espagne. La sensibilisation a été renforcée par des communications dédiées, une promotion du dispositif Speak up et des contenus d'apprentissage inspirants partagés via LinkedIn Learning. Pour accroître l'engagement, les participants ont pris part à un quiz Kahoot sur les thématiques de la DEI, reçu des autocollants thématiques et contribué à des échanges sur l'inclusion, faisant de cette journée un moment à la fois informatif et très interactif, renforçant l'engagement d'ALE en faveur d'un environnement de travail inclusif.



La DEI relève de l'un des huit domaines ESG prioritaires d'ALE : diversité, équité et inclusion.

Périmètre couvert

- Toutes les entités juridiques du groupe ALE

Périmètre exclu

- Aucune exclusion

Méthodologie

Les données proviennent de l'outil de gestion des collaborateurs de l'entreprise.

Résultats

Indicateur	Unité / Format	Valeur 2025	Commentaire / Source
Diversité de genre – % de femmes dans l'effectif total	%	21 %	—
Diversité de genre – % de femmes dans les postes d'encadrement	%	13,5 % / 19 %	Reflété dans les grades C, D, E / managers d'équipe
Diversité de genre – % de femmes dans l'instance de gouvernance	%	17 %	Équipe de direction exécutive
Initiatives d'équité salariale mises en œuvre	Texte	Selon nos capacités financières, nous traitons chaque année un écart de rémunération identifié grâce au programme d'augmentation individuelle au mérite (SMI), qui garantit l'équité pour tous	Notre ambition est de garantir à l'ensemble des collaborateurs des chances égales de développement et de réussite. ALE entend traiter de manière proactive les écarts de rémunération liés à l'égalité salariale, selon ses capacités financières.
Écart de rémunération femmes-hommes	%	3,4 %	—

Indicateur	Unité / Format	Valeur 2025	Commentaire / Source
Sessions de formation DEI organisées	Texte	Journée internationale des droits des femmes 2025, ALE Equality Day, parcours d'apprentissage trimestriels	Sessions en direct, e-mails de sensibilisation, formations proposées
Groupes / réseaux de collaborateurs en place	Texte	Together for All	Notre programme a des racines profondes : jusqu'en 2024, Together était le réseau mondial des femmes de l'entreprise, un programme porté par les collaborateurs, lancé à Illkirch (France) en 2013. En 2025, le groupe a été renommé Together For All, devenant un programme ouvert à toutes et tous au sein de l'entreprise, et non plus réservé aux femmes. Il s'adresse à tous les genres, à chacun, sans discrimination aucune. Nous sommes convaincus qu'ensemble, nous pouvons porter un changement positif.
Cibles d'inclusion et d'équité fixées	Texte	Taux de promotion ; opportunités de développement du leadership ; écart de rémunération femmes-hommes ; indice de diversité du leadership ; score d'accessibilité du lieu de travail	—
Progrès vers les cibles DEI	Texte	Travaux en cours	Nous travaillons sur les IRO et les KPI associés, avons élaboré un plan pour accélérer l'égalité femmes-hommes, et mettons tout en œuvre pour recruter et promouvoir des femmes à des postes de direction
Politiques ou chartes liées à la DEI	Texte	Code de conduite ; politique de diversité, d'équité et d'inclusion ; politique de recrutement	—

7.4 Droits humains

7.4.1 Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme

Objectif

Nous nous engageons à respecter et à promouvoir les droits humains dans l'ensemble de nos opérations et de notre chaîne de valeur. Notre approche s'appuie sur des référentiels internationaux tels que les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

En 2025, aucun cas relatif aux droits humains impliquant l'entreprise n'a été signalé via les canaux de lancement d'alerte.

Périmètre couvert

Toutes les entités du groupe ALE.

À notre connaissance, l'ensemble des parties prenantes de notre chaîne de valeur.

Périmètre exclu

Aucune exclusion.

Méthodologie

Les considérations relatives aux droits humains sont intégrées à notre culture d'entreprise, à nos politiques et à nos pratiques de gestion. Tous les collaborateurs sont tenus de se conformer à notre code de conduite, qui définit les principes obligatoires en matière de respect, de non-discrimination, d'égalité des chances, de traitement équitable et de comportement éthique au travail.

Notre reporting en matière de droits humains s'appuie sur les informations collectées au travers de nos processus de gestion établis, de mécanismes de retour des collaborateurs et de canaux de lancement d'alerte dédiés, permettant aux collaborateurs et aux parties prenantes de faire part de leurs préoccupations de manière confidentielle et sans crainte de représailles.

Évoluant dans un environnement fondé sur la confiance, nous favorisons la responsabilisation individuelle et la communication ouverte. Les préoccupations signalées sont examinées et traitées au travers des processus internes appropriés, tandis que des revues périodiques de nos politiques et pratiques contribuent à garantir un alignement continu avec nos engagements en matière de droits humains et la réglementation applicable.

Résultats

Indicateur GRI	Description	Valeur 2025	Commentaires
GRI 412-1	Opérations ayant fait l'objet d'un examen ou d'une évaluation d'impact en matière de droits humains	Notre canal de lancement d'alerte est ouvert à l'ensemble des opérations d'ALE. Aucun cas relatif aux ressources humaines n'a été signalé.	Cela reflète notre engagement en faveur d'un comportement éthique, soutenu par un code de conduite obligatoire, une culture fondée sur la confiance et des canaux de lancement d'alerte confidentiels, accessibles à l'ensemble des parties prenantes concernées de notre chaîne de valeur
GRI 412-2	Formation des collaborateurs aux politiques ou procédures relatives aux droits humains	0 heure consacrée, au cours de la période de reporting, à la formation sur les politiques ou procédures relatives aux droits humains pertinentes pour nos opérations.	—
GRI 412-3	Accords d'investissement et contrats significatifs comportant des clauses relatives aux droits humains ou ayant fait l'objet d'un contrôle en matière de droits humains	Pourcentage de fournisseurs actifs couverts par le code de conduite fournisseurs : 100 %	Les exigences en matière de droits humains incluent des engagements relatifs à la non-discrimination, à l'interdiction du travail forcé et du travail des enfants, à des conditions de travail équitables, à la liberté d'association et au respect des principes internationalement reconnus en matière de droits humains

7.4.2 Communautés locales

La mission d'impact d'ALE consiste à avoir un impact positif sur notre communauté mondiale, en fournissant des solutions de communication et d'infrastructure pour venir en aide à ceux qui en ont besoin. Nous renforçons notre impact au travers de projets mondiaux ciblés, qui nous permettent de mobiliser nos points forts et de contribuer à des causes humanitaires. Les projets sont examinés et sélectionnés selon les critères suivants :

- soutenir une organisation non gouvernementale (ONG, association à but non lucratif ou groupe citoyen bénévole)
- correspondre à notre secteur vertical et/ou à notre orientation cloud
- nécessiter des solutions de communication et/ou de réseau pour atteindre les objectifs de l'ONG concernée
- être validé par le service juridique d'ALE

En 2025, nous avons poursuivi notre soutien à deux associations caritatives d'entreprise (Mercy Ships et Qhubeka) qui contribuent à améliorer la santé, l'éducation et le bien-être des communautés locales qu'elles accompagnent.

Compte tenu de notre taille, nos contributions caritatives demeurent limitées en portée. Nous nous efforçons néanmoins de veiller à ce que notre soutien se concentre sur des initiatives où notre expertise, notre technologie et nos partenariats peuvent apporter une valeur significative.

Au cours de la période de reporting, l'entreprise a investi 1,208 million de roupies indiennes (INR) dans des initiatives de développement communautaire en Inde, axées sur l'éducation, la santé et l'inclusion sociale. Grâce à des partenariats avec des organisations caritatives et des fondations locales, ces initiatives ont soutenu des étudiants issus de milieux défavorisés, renforcé les infrastructures éducatives, favorisé l'apprentissage des matières STIM et contribué à la santé et au bien-être des communautés.

8. Gouvernance d'entreprise

8.1 Impacts, risques et opportunités liés à la gouvernance

La gouvernance constitue le fondement d'une organisation responsable et résiliente. Dans le cadre de notre évaluation des risques et opportunités ESG, nous avons identifié les principaux domaines liés à la gouvernance susceptibles d'affecter la capacité d'ALE à maintenir la confiance des parties prenantes, à répondre aux attentes réglementaires et à opérer efficacement sur des marchés en évolution.

Ces leviers de gouvernance sont essentiels non seulement pour atténuer les risques, mais aussi pour renforcer la position d'ALE en tant qu'entreprise fiable et tournée vers l'avenir.

Les principaux impacts, risques et opportunités (IRO) liés à la gouvernance sont présentés en Annexe 3c.

8.2 Objectifs de gouvernance et initiatives de transformation

Les besoins des parties prenantes et les exigences réglementaires sont recensés dans le registre des impacts, risques et opportunités. ALE a priorisé les opportunités de conformité et les impacts de gouvernance, ce qui a guidé la sélection de ses objectifs de gouvernance.

Id	Objectif	KPI	Cible 2030
G1	Suivre la couverture de conformité	Taux de couverture de conformité	100 %
G2	Renforcer l'excellence en matière de sécurité	Avancement de la conformité NIS2	100 %
G3	Construire une chaîne d'approvisionnement résiliente	Taux de risques dotés d'un plan d'atténuation	100 %

8.2.1 Suivre la couverture de conformité

Face à l'explosion du volume de réglementations produits et des spécificités par pays, nous avons lancé une initiative visant à acquérir un outil automatisé de veille réglementaire afin de suivre la couverture de conformité de nos produits. Cela nous permettra d'anticiper les plans d'atténuation. L'objectif est de disposer de cette capacité avant la fin de l'année 2027.

Les réglementations européennes REACH et les autres règles relatives aux substances interdites ou restreintes évoluent également rapidement. Pour anticiper cette évolution, ALE prévoit de collecter des déclarations complètes de matériaux plutôt que d'interroger ses fournisseurs sur leur conformité. Ce processus est chronophage et dépend de la capacité de l'entreprise à exercer une influence sur les fabricants de composants.

8.2.2 Renforcer l'excellence en matière de sécurité

En tant que fournisseur de technologies, la gestion de la sécurité constitue une priorité absolue pour ALE. Voir la section dédiée (8.3) pour les initiatives de l'entreprise en matière de sécurité.

8.2.3 Construire une chaîne d'approvisionnement résiliente

Construire une chaîne d'approvisionnement résiliente est essentiel dans le contexte incertain actuel, où tensions géopolitiques, événements climatiques, défaillances de fournisseurs et pénuries de matières premières peuvent perturber les opérations et affecter la performance de l'entreprise.

Notre approche commence par l'identification et l'évaluation des principaux risques de la chaîne d'approvisionnement, notamment la dépendance aux fournisseurs, l'instabilité financière, les

perturbations géopolitiques, les événements liés au climat, les enjeux de conformité ESG et les menaces de cybersécurité. Pour chaque risque identifié, des plans d'atténuation seront définis et mis en œuvre, tels que la diversification des fournisseurs, des sources d'approvisionnement de secours, des évaluations régulières des fournisseurs et le renforcement des exigences ESG.

Les progrès seront suivis au travers de revues de risques annuelles et d'évaluations des fournisseurs, afin de garantir que les risques demeurent maîtrisés et que les actions d'atténuation sont efficaces. D'ici fin 2026, nous visons à disposer d'un processus structuré de gestion des risques de la chaîne d'approvisionnement, couvrant l'ensemble des fournisseurs critiques et des activités clés.

8.3 Confidentialité et sécurité des données

Objectif

En tant qu'entreprise technologique, il n'est pas surprenant que la confidentialité des données et la cybersécurité soient ressorties comme l'un des enjeux les plus matériels de notre évaluation de matérialité ESG (DMA). Cela vaut pour les deux dimensions de la double matérialité : notre impact sur les parties prenantes externes (« inside-out ») et les risques auxquels nous sommes exposés du fait des pressions externes (« outside-in »).

Notre ambition est claire : instaurer la confiance numérique avec nos clients, fournisseurs et partenaires, en garantissant les plus hauts standards de protection des données et de sécurité de l'information. Pour soutenir cette ambition, nous avons fixé un objectif exigeant mais essentiel : atteindre, d'ici 2030, une conformité à 100 % avec les réglementations et certifications applicables en matière de confidentialité des données et de cybersécurité.

Atteindre cet objectif est de plus en plus exigeant à mesure que les cadres réglementaires évoluent et se renforcent selon les zones géographiques et les secteurs. Malgré cela, nous restons pleinement engagés et avons réalisé des progrès importants en 2025 en renouvelant plusieurs certifications de sécurité clés pour nos plateformes numériques :

- ISO/IEC 27001:2022 pour nos solutions basées sur le cloud
- Certification HDS (Hébergeur de Données de Santé) pour Rainbow UCaaS et CPaaS
- ENS (Esquema Nacional de Seguridad) pour Rainbow en Espagne
- HIPAA (Health Insurance Portability and Accountability Act) pour la protection des données de santé

Par ailleurs, nous avons lancé un programme transversal afin de nous préparer à la conformité avec la directive européenne NIS2, entrée en vigueur en octobre 2024. Cette directive élargira sensiblement le périmètre des obligations de cybersécurité pour les entités essentielles et importantes en Europe. Nos travaux en cours incluent le renforcement des évaluations de risques, la mise à jour des procédures de réponse aux incidents et le renforcement des contrôles de cybersécurité auprès des tiers, afin de garantir que nous répondrons aux obligations futures et de renforcer notre résilience opérationnelle.

Ces efforts témoignent de notre approche proactive en matière de gestion des risques et d'alignement réglementaire, renforçant notre crédibilité en tant que partenaire technologique sûr et responsable.

Le tableau suivant offre une vue d'ensemble structurée de nos pratiques de gestion de la confidentialité des données et de la cybersécurité, conformément à la norme GRI 418 : Confidentialité des clients. Il résume nos politiques, certifications, cibles de conformité, signalement des incidents et actions d'amélioration continue visant à garantir la confiance numérique et l'alignement réglementaire.

Périmètre couvert

- Toutes les solutions ALE et toutes les entités juridiques du groupe ALE

Résultats

Les données suivantes ont été compilées au niveau de l'entreprise.

Sujet	Confidentialité des données et cybersécurité
Politique en place (oui/non)	Oui
Description de la politique ou des mesures	Politique complète de cybersécurité et de confidentialité des données couvrant les services cloud, la protection des données, la gestion des accès, ainsi que la gestion des incidents et des vulnérabilités. Comprend des procédures internes alignées sur ISO 27001, le RGPD, NIS2, la LPM, l'EO 14028, l'ENS et HIPAA.
Cible de conformité (par ex. 100 % d'ici 2030)	100 % de conformité d'ici 2030
Certification(s) obtenue(s)	ISO/IEC 27001, HDS (Rainbow UCaaS et CPaaS), ENS (Espagne), HIPAA (secteur de la santé)
Formation dispensée (oui/non)	Oui
Taux de participation à la formation (%)	97
Incidents signalés (le cas échéant)	0
Mesures réglementaires prises (le cas échéant)	Aucune
Actions correctives	Sans objet
Améliorations en cours	Programme transversal visant à garantir la conformité avec la directive NIS2 ; audits de sécurité réguliers ; revues de sécurité des fournisseurs
Vérification externe (oui/non)	Oui
Commentaires/remarques	Certification ISO 27001 renouvelée en 2025 ; mise en conformité NIS2 en cours

Au niveau des solutions, en obtenant la certification CSPN pour Rainbow™ EDGE, ALE a démontré son fort engagement en matière de confidentialité et de sécurité des données, prouvant que la solution Rainbow respecte les exigences strictes de l'autorité française compétente, l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI).

La solution Rainbow garantit également la confidentialité des données grâce à la souveraineté des données, offrant à nos clients des garanties quant à la sécurité et à la confidentialité de leurs données. Cela se traduit par la présence de nos solutions dans plusieurs centres de données à travers le monde, où nous respectons l'ensemble des réglementations locales.

ALE dispose d'une culture de cybersécurité forte. Nous suivons les recommandations de plusieurs autorités locales dans de nombreux pays (telles que le NIST, le BSI, l'ANSSI et l'ENS), démontrant notre fort engagement en faveur de la protection des données de nos clients.

Les secteurs verticaux constituent un axe fort pour ALE. En obtenant et en réaffirmant notre conformité avec le Health Insurance Portability and Accountability Act (HIPAA) aux États-Unis et avec le statut d'Hébergeur de données de santé (HDS) en France, nos clients du secteur de la santé peuvent être rassurés quant à la sécurité de leurs informations de santé protégées électroniques (ePHI).

Notre solution Rainbow Classroom, destinée au secteur éducatif américain, a également obtenu la conformité avec le Family Educational Rights and Privacy Act (FERPA).

La solution Rainbow EDGE offre aux clients un contrôle total de leurs données. Le niveau de sécurité et de confidentialité est identique à celui de notre solution Rainbow UCaaS, mais entièrement isolé de l'Internet public.

En 2026, ALE lancera le service Rainbow Guardian, permettant à toute organisation de rétablir rapidement ses services de communication après une cyberattaque ou un incident portant atteinte à la continuité de son activité.

8.4 Stratégie d'entreprise durable et gestion des risques

8.4.1 Stratégie d'entreprise durable

Notre stratégie d'entreprise durable repose sur une évaluation approfondie des IRO environnementaux et sociaux au sein de l'ensemble de nos activités. Cette approche fondée sur la matérialité garantit que la durabilité n'est pas traitée de manière isolée, mais comme un élément central de notre modèle de création de valeur à long terme. Les principaux IRO sont publiés dans les différents chapitres de matérialité de ce rapport (voir chapitres 6.2, 7.1 et 8.1).

La stratégie est déployée au travers d'un plan de transition structuré, qui comprend :

- une allocation des ressources alignée sur les enjeux ESG prioritaires
- une intégration dans les feuilles de route stratégiques de chaque fonction d'entreprise et unité opérationnelle
- un engagement à réaliser des progrès mesurables vers nos objectifs de durabilité

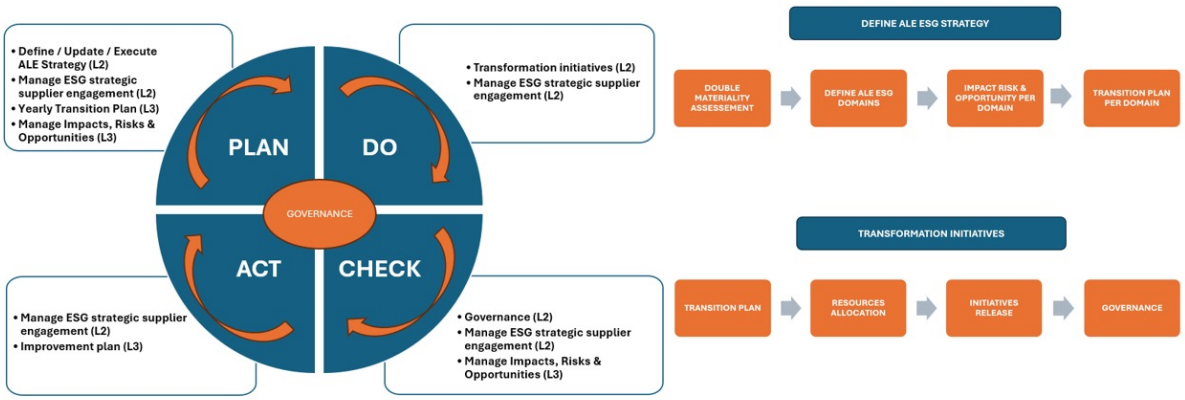
L'ensemble du processus est supervisé par nos instances de gouvernance, garantissant une coordination transverse, une responsabilisation de la direction et un alignement avec notre raison d'être et les attentes des parties prenantes.

Cette approche intégrée nous permet d'ancrer la durabilité dans la prise de décision et les opérations quotidiennes, favorisant une croissance résiliente tout en contribuant positivement aux personnes et à la planète.

8.4.2 Intégration de la durabilité dans notre modèle opérationnel

L'ESG faisant partie intégrante de notre stratégie, la transformation associée doit être intégrée dans l'ensemble de nos activités pour, à terme, faire partie de notre culture. La gestion des IRO au niveau des activités renforce la sensibilisation des responsables d'activité aux enjeux de l'ESG et aux moyens d'améliorer notre durabilité. Elle suscite également l'envie de changer. Pour accompagner cette transformation, la durabilité est également intégrée à notre modèle opérationnel au travers d'un processus ESG transversal dédié et d'autres processus centraux.

L'ESG est intégré au manuel de notre modèle opérationnel. Notre politique ESG détaillée peut être téléchargée depuis notre site public.



Processus ESG d'ALE.

8.4.3 Gestion des risques

La gestion des risques est un pilier essentiel pour garantir la durabilité et la résilience de l'entreprise à long terme. Dans un environnement de plus en plus volatil et complexe, marqué par l'accélération des changements environnementaux, technologiques et géopolitiques, une approche de gestion des risques robuste et prospective est indispensable pour préserver les opérations, créer de la valeur et soutenir la prise de décision stratégique.

Une approche fondée sur la double matérialité

Notre dispositif de gestion des risques repose sur une analyse de double matérialité, qui nous permet d'évaluer à la fois :

- les impacts de nos activités sur l'environnement et la société (perspective « inside-out »)
- les risques et opportunités financiers découlant des enjeux liés à la durabilité (perspective « outside-in »)

Cette approche garantit une compréhension complète de l'exposition de l'entreprise et de ses responsabilités au sein de l'écosystème élargi.

Le processus s'articule autour de plusieurs étapes clés :

1. **Définition de la chaîne de valeur (cartographie de la valeur) :** Nous cartographions l'ensemble de notre chaîne de valeur, en identifiant les activités amont (fournisseurs) et aval (distributeurs et clients), afin de garantir une couverture complète des risques et des impacts
2. **Identification et mobilisation des parties prenantes :** Les principales parties prenantes internes et externes sont identifiées, notamment les collaborateurs, fournisseurs, clients, partenaires et communautés locales
3. **Consultation des parties prenantes :** Des entretiens et échanges structurés sont menés afin de recueillir des éléments sur les risques perçus, les impacts et les enjeux émergents
4. **Évaluation et priorisation :** Les impacts, risques et opportunités environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont évalués et priorisés en fonction de leur gravité, de leur probabilité et de leur pertinence stratégique

Amélioration continue et revue annuelle

L'évaluation initiale de double matérialité a été menée en 2023 et a depuis fait l'objet d'une revue annuelle afin de garantir un alignement continu avec l'évolution du paysage des risques et des attentes réglementaires.

En 2026, une mise à jour complète de l'évaluation a été entreprise afin d'intégrer les principales tendances émergentes, notamment :

- l'expansion rapide et la transformation portées par l'intelligence artificielle, avec des impacts sur les opérations, la gouvernance des données et les considérations éthiques
- l'intensification des crises environnementales, notamment les perturbations liées au climat et la raréfaction des ressources
- la complexité croissante du contexte géopolitique, affectant les chaînes d'approvisionnement, l'accès aux marchés et la stabilité opérationnelle

Cette revue renforcée améliore notre capacité à anticiper les perturbations et à adapter notre stratégie en conséquence.

Renforcer la résilience de la chaîne de valeur

Conscients que les risques s'étendent au-delà de nos opérations directes, nous renforçons notre approche sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

Dans ce contexte, le déploiement de plans de continuité d'activité (PCA) devient une exigence clé pour les parties prenantes critiques :

- **En amont (fournisseurs) :** garantir la continuité de l'approvisionnement et atténuer les perturbations opérationnelles
- **En aval (distributeurs et clients) :** renforcer la réactivité et maintenir la continuité de service

Cette initiative vise à améliorer la résilience collective et à garantir que l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur sont en mesure de gérer efficacement les crises.

En intégrant la gestion des risques à notre stratégie ESG et en nous appuyant sur une approche de double matérialité, nous veillons à ce que la durabilité ne soit pas un simple exercice de conformité, mais un véritable moteur de création de valeur. Ce cadre proactif et inclusif nous permet de mieux anticiper les risques, saisir les opportunités et contribuer à un avenir plus durable et plus résilient.

8.5 Éthique des affaires, conformité et transparence

Objectif

ALE maintient les plus hauts niveaux d'éthique des affaires, d'intégrité personnelle et de conformité dans l'ensemble de ses activités. Le programme de conformité d'ALE et son code de conduite constituent la pierre angulaire de cet engagement, définissant respectivement les politiques de l'entreprise contre la corruption et la fraude, ainsi que les attentes d'ALE en matière de comportement éthique constant et rigoureux pour les collaborateurs, les prestataires non-salariés et les partenaires commerciaux.

ALE applique une politique de tolérance zéro à l'égard de tout comportement contraire à l'éthique ou de toute atteinte à l'intégrité. ALE peut en conséquence engager des mesures disciplinaires à l'encontre des collaborateurs ne respectant pas le code de conduite d'ALE, et peut mettre fin à sa relation contractuelle avec des partenaires commerciaux ne respectant pas les règles de commerce équitable et les lois anti-corruption applicables.

Le code de conduite d'ALE définit les principes d'éthique, d'intégrité et de conformité auxquels les collaborateurs doivent se conformer. Le programme de conformité d'ALE comprend la politique anti-fraude et la politique anti-corruption et hospitalité, qui expliquent les raisons et l'importance pour ALE de lutter contre la corruption et la fraude, ainsi que les types d'actions ou de comportements interdits pouvant constituer des signes potentiels de corruption ou de fraude.

Le programme de conformité d'ALE comprend également une cartographie des risques, une procédure de diligence raisonnable à l'égard des tiers lors de l'intégration de partenaires commerciaux (tels que fournisseurs, distributeurs et revendeurs), des contrôles internes et processus clés au sein du modèle opérationnel d'ALE, ainsi que des sessions de formation et de sensibilisation régulières pour le personnel d'ALE. Un dispositif de lancement d'alerte est également mis à disposition du personnel dans le monde entier, afin de signaler tout manquement au programme de conformité ou au code de conduite d'ALE, ou tout autre comportement contraire à l'éthique ou à l'intégrité.

Une équipe dédiée, chargée de la conformité éthique et du contrôle interne, est responsable de la conception, de la promotion et du maintien du programme de conformité et du code de conduite d'ALE, ainsi que de l'investigation de tout manquement signalé.

Périmètre couvert

- L'ensemble des processus et organisations du groupe ALE

Périmètre exclu

- Aucune exclusion

Méthodologie

Pour les publications relatives à l'éthique et à la conduite des affaires au titre des normes GRI, notre méthodologie consiste à consolider et analyser les principales données reflétant nos pratiques de gouvernance et d'éthique. Plus précisément, nous :

1. **Collectons les cas signalés :** nous rassemblons l'ensemble des données pertinentes issues de nos outils de reporting (tels que les plateformes de lancement d'alerte et les déclarations de conflits d'intérêts) afin de suivre et d'évaluer le nombre, la nature et la résolution des cas liés à l'éthique
2. **Suivons la réalisation des formations :** nous suivons les taux de participation et d'achèvement des formations à l'éthique et à la conformité, afin d'évaluer le niveau de sensibilisation et l'adhésion à notre code de conduite
3. **Faisons examiner les cas par le comité d'éthique :** notre comité d'éthique examine régulièrement les cas signalés et les tendances observées, garantissant un suivi approprié et l'alignement de nos processus avec les meilleures pratiques et les attentes réglementaires

Cette approche structurée nous permet de fournir des publications transparentes et fiables au titre des normes GRI, démontrant notre engagement en faveur de l'intégrité et d'une conduite des affaires éthique.

Résultats

Un rapport détaillé sur la performance en matière d'éthique des affaires, de conformité et de transparence est disponible en Annexe 7.

En 2025, ALE a mis en place un comité d'éthique chargé de suivre la conformité et les cas de lancement d'alerte. Ce comité est représenté par l'équipe juridique, l'équipe RH et l'équipe de conformité..

Nous mettons à jour régulièrement nos politiques et modules de formation en fonction des recommandations du comité.

Afin de faire face à l'explosion du nombre de réglementations (notamment environnementales et relatives aux valeurs mobilières), un comité de conformité ALE a été créé au troisième trimestre 2024. Il couvre l'ensemble des domaines réglementaires auxquels ALE doit se conformer : juridique, ressources humaines, finance, contrôle des exportations, produits, achats, environnement et sécurité. Ce comité se réunit chaque trimestre, et ses comptes rendus sont partagés avec les membres du comité de conformité et le conseil d'administration du groupe ALE. Sa mission principale est de partager les évolutions réglementaires, leur statut et les mesures d'atténuation des risques.

Un nouvel outil de signalement des conflits d'intérêts a été mis en place, et 100 % du personnel d'ALE a déclaré sa situation en matière de conflit d'intérêts. Ce processus est désormais réalisé chaque année.

Une formation de sensibilisation a également été déployée auprès des collaborateurs d'ALE. 100 % du personnel d'ALE a suivi une formation mondiale de sensibilisation à l'éthique des affaires et à l'intégrité, et a réussi le quiz d'évaluation associé.

Perspectives

Nous visons à maintenir nos standards actuels élevés en matière d'éthique et de conduite des affaires, tout en renforçant continuellement nos pratiques. Nos priorités consistent à assurer un suivi continu des cas signalés, à maintenir des taux élevés d'achèvement des formations à l'éthique et à la conformité, et à pérenniser la supervision régulière de notre comité d'éthique. Nous continuerons à veiller à ce que notre reporting demeure transparent et aligné sur les normes GRI, reflétant notre engagement en faveur de l'intégrité et de pratiques commerciales responsables.

8.6 Achats durables

Dans le cadre de notre engagement en faveur d'un approvisionnement responsable, nous avons renforcé nos pratiques d'achats durables en intégrant des considérations ESG dans nos processus de sélection et de gestion des fournisseurs.

Tous les nouveaux fournisseurs sont désormais soumis à des critères de sélection ESG (*), et une annexe ESG a été ajoutée à nos contrats standards, nécessitant une signature et une adhésion formelles. Cette annexe précise nos attentes dans des domaines tels que le comportement éthique, la performance environnementale, les droits humains et les pratiques de travail.

*Les principaux critères sont les suivants :

- respecter un code de conduite reconnu
- s'engager à respecter la réglementation en matière de conformité
- s'engager dans une démarche de transformation ESG, démontrée par un rapport d'activité ESG annuel

Pour nos fournisseurs les plus impactants, en particulier ceux impliqués dans la livraison de composants matériels, nous avons mis en place un programme de suivi dédié, comprenant :

- une évaluation ESG structurée lors de l'intégration ou du renouvellement
- un dialogue régulier afin d'expliquer nos priorités ESG et d'aligner les attentes
- des revues de progrès organisées de deux à quatre fois par an, selon la criticité et la maturité de la relation fournisseur

Ces efforts contribuent directement à notre stratégie de réduction des émissions de Scope 3, à la résilience de notre chaîne d'approvisionnement et à notre ambition plus large d'aligner les objectifs de durabilité sur l'ensemble de notre chaîne de valeur.

Dans les tableaux suivants, le pourcentage de fournisseurs indiqué est pondéré par le poids de matériel expédié au cours de l'exercice de reporting.

GRI 308 : Évaluation environnementale des fournisseurs

Indicateur	Résultat
Gestion de l'évaluation environnementale des fournisseurs	ALE a lancé un programme dédié d'engagement ESG auprès de ses fournisseurs les plus impactants. Dans le cadre de ce programme, la performance ESG est évaluée chaque année.
% de nouveaux fournisseurs évalués selon des critères environnementaux	100 % des nouveaux fournisseurs
% de nouveaux fournisseurs sélectionnés à l'aide de critères environnementaux	100 % des nouveaux fournisseurs
Impacts environnementaux négatifs dans la chaîne d'approvisionnement et actions engagées	Nous sélectionnons des fournisseurs démontrant une volonté de protéger l'environnement et engagés dans cette démarche. Nous nous engageons également à accroître l'utilisation de matériaux non vierges, à développer une économie circulaire et à améliorer l'efficacité énergétique. Le point de départ consiste à mesurer notre impact négatif au travers d'une ACV de bout en bout.
Nombre de fournisseurs évalués au regard des impacts environnementaux	En 2025, le total des fournisseurs évalués représente 89 % de notre matériel total livré
Nombre de fournisseurs identifiés avec des impacts environnementaux négatifs réels et potentiels	100 % des fournisseurs expédiant du matériel ont un impact environnemental négatif
% de fournisseurs dotés de plans d'amélioration, identifiés avec des impacts environnementaux négatifs réels ou potentiels	93 % de nos fournisseurs ont identifié et partagé des IRO ainsi qu'un plan de transition dans leur rapport d'activité
% de fournisseurs dont le contrat a été résilié, identifiés comme ayant des impacts environnementaux négatifs réels ou potentiels	0 %

GRI 414 : Évaluation sociale des fournisseurs

Indicateur	Résultat
Gestion de l'évaluation sociale des fournisseurs	ALE a lancé un programme dédié d'engagement ESG auprès de ses fournisseurs les plus impactants. Dans le cadre de ce programme, la performance ESG est évaluée chaque année.
% de nouveaux fournisseurs évalués selon des critères sociaux	100 % des nouveaux fournisseurs
% de nouveaux fournisseurs sélectionnés à l'aide de critères sociaux	100 % des nouveaux fournisseurs
Impacts sociaux négatifs dans la chaîne d'approvisionnement et actions engagées	Le risque d'impact social négatif sur la chaîne de valeur d'ALE est limité, ALE sélectionnant des fournisseurs démontrant des standards d'engagement social. La politique de chaîne d'approvisionnement d'ALE repose sur des attentes partagées dans le contrat et lors des QBR (*), sans tolérance pour les écarts.
Nombre de fournisseurs évalués au regard des impacts sociaux	En 2025, le total des fournisseurs évalués représente 89 % du matériel total livré
Nombre de fournisseurs identifiés avec des impacts sociaux négatifs réels et potentiels	Aucun impact social négatif n'a été identifié
Impacts sociaux négatifs réels et potentiels identifiés dans la chaîne d'approvisionnement	Aucun impact social négatif n'a été identifié
% de fournisseurs dotés de plans d'amélioration, identifiés avec des impacts sociaux négatifs réels ou potentiels	0 %

Le tableau suivant présente les principaux critères d'évaluation ESG et le pourcentage pondéré de fournisseurs répondant aux critères d'évaluation.

Critère	2024	2025
QBR ESG avec ALE	78 %	82 %
Rapport d'activité ESG annuel publié	97 %	98 %
Pacte mondial des Nations Unies (UNGC)	61 %	61 %
ISO 14001	98 %	98 %
Médailles EcoVadis	44 %	47 %
Objectifs SBTi validés	84 %	75 %
CDP au-dessus du niveau C	41 %	82 %
ISO 45001	98 %	98 %
IRO publiés	89 %	93 %
Plan de transition publié	89 %	93 %

La maturité ESG de nos fournisseurs a continué de progresser graduellement, portée par une base de fournisseurs stable et une sensibilisation et une adoption croissantes des pratiques ESG tout au long de notre chaîne d'approvisionnement.

(*) QBR = Quarterly business review (revue d'activité trimestrielle), au cours de laquelle ALE partage ses attentes en matière de transformation ESG et les fournisseurs présentent l'état d'avancement de leur démarche ESG.

9. Objectifs, KPI et progrès 2025

Le tableau suivant présente les cibles 2030 d'ALE, les KPI actuels ainsi que le statut ou les commentaires associés pour les huit domaines ESG prioritaires d'ALE.

Domaine ESG	KPI	Cible 2030	Résultat 2025	Statut / Plan / Commentaires
Atténuation du changement climatique	Réduction des émissions de GES par rapport à 2022	-42 %	-31 %	Réduction conforme aux objectifs
Adaptation environnementale des produits	Produits disposant d'un passeport produit numérique	80 %	0 %	Ce KPI sera retravaillé l'an prochain, une fois l'ACV publiée pour l'ensemble de nos produits (sur la base de l'indice d'empreinte environnementale des produits)
Droits humains	Engagement à protéger les droits humains et à établir des partenariats avec des entreprises partageant le même engagement	100 %	100 %	Cible déjà atteinte. Un suivi a été mis en place pour maintenir cette cible.
Pratiques de travail et développement des collaborateurs	Taux de rotation des effectifs (démissions)	< 6 %	5,1 %	Cible déjà atteinte. Un suivi a été mis en place pour maintenir cette cible.
Diversité, équité et inclusion	Progression de l'indice DEI	+30 %	À déterminer (1)	En raison du report de la CSRD, l'indice DEI doit être retravaillé
Éthique des affaires, transparence et conformité	Taux de conformité	100 %	100 %	En raison de l'augmentation des réglementations, la veille réglementaire doit être industrialisée
Confidentialité et sécurité des données	Taux de conformité avec la réglementation en matière de confidentialité et de sécurité des données	100 %	100 %	Ce KPI doit être retravaillé afin de se concentrer davantage sur la non-conformité et les domaines concernés par les certifications associées
Stratégie et gestion des risques	Caractère durable de l'activité	+30 %	À déterminer (2)	En raison du report de la CSRD, le KPI relatif au caractère durable de l'activité doit être retravaillé

(1) Dans le cadre de notre engagement en faveur de la conformité avec la directive européenne sur la publication d'informations en matière de durabilité (CSRD), et afin de garantir la plus haute qualité et comparabilité de nos publications, le calcul et la publication de notre indice composite DEI sont actuellement en cours d'affinement et seront calculés l'année prochaine. Nous adaptons activement nos processus de collecte de données et alignons notre méthodologie sur les dernières lignes directrices de la CSRD, dont la finalisation est attendue d'ici le premier trimestre 2027. D'ici là, nous continuons de suivre les KPI individuels liés à la DEI et de mener des programmes ciblés pour faire progresser l'équité et l'inclusion au sein d'ALE. Cette approche progressive nous permet de fournir un reporting robuste et transparent lors du prochain cycle de reporting.

(2) La taxonomie européenne n'étant pas encore mise en œuvre (l'échéance étant fixée à 2027), et son application étant difficile dans notre modèle économique fondé sur la distribution, nous travaillons à la définition d'un KPI interne aligné sur notre plan de transition climatique et ESG. Il devra nous permettre de suivre notre transition vers un modèle économique plus durable, fondé sur des critères internes tangibles et prospectifs, même lorsque l'usage final de nos produits n'est pas directement observable.

10. Certifications et programme de durabilité actif

En 2025, ALE a obtenu les certifications suivantes :

- ISO 9000, ISO 27001, ISO 27017, ISO 27018 et HDS

Et suit les programmes de durabilité suivants :

- EcoVadis, publié en décembre 2025 avec un score de 68/100, obtenant une médaille de bronze (top 21 %)
- CDP, niveau C
- SBTi, objectif à court terme d'ici 2030 et neutralité carbone d'ici 2050
- Pacte mondial des Nations Unies (UNGC)

ALE a également été évaluée par la Joint Alliance for CSR (JAC), une association à but non lucratif d'opérateurs télécoms dédiée au développement de la RSE au sein de la chaîne d'approvisionnement des technologies de l'information et de la communication (TIC) :

- Le score d'ALE est passé de 60 % à 79 %, atteignant un niveau de maturité de quatre sur cinq.

11. Conclusion

Au cours de l'année écoulée, nous avons réalisé des progrès mesurables dans plusieurs domaines clés de l'ESG.

Nous sommes fiers d'avoir atteint un nouveau niveau de maturité dans notre dispositif ESG, désormais pleinement structuré autour de l'identification des aspects ESG pour l'ensemble de nos activités, assortis d'objectifs et de cibles associés. Cela nous permet de rendre l'ESG plus concret dans nos opérations et de l'ancrer dans nos principes fondamentaux.

Sur le plan environnemental :

- nous avons réduit nos émissions de GES de 31 %, restant fermement sur la trajectoire SBTi et nos objectifs 2030
- nous avons mis en place un système de management environnemental (SME), avec pour objectif la certification ISO 14001 en 2026
- nous avons lancé une analyse de double matérialité (DMA) complète afin d'actualiser notre stratégie et d'intégrer les IRO liés à l'intelligence artificielle
- nous avons développé des capacités d'analyse de cycle de vie (ACV) de bout en bout pour nos commutateurs et terminaux, ouvrant la voie à la production de DEP en 2026
- nous avons entamé l'intégration des ACV dans nos processus d'éco-conception, dont l'opérationnalisation complète est prévue en 2026
- nous avons optimisé l'emballage de nos commutateurs et terminaux
- nous avons lancé des initiatives visant à améliorer l'efficacité énergétique dans la gestion des réseaux

Sur le plan social :

- nous avons lancé notre ESG Academy, alimentée par les contenus de l'AXA Climate School, afin de renforcer la sensibilisation et les connaissances en matière de durabilité au sein de l'organisation
- nous avons maintenu notre engagement en faveur des droits humains et continué de renforcer nos processus de sélection des fournisseurs
- nous avons maintenu notre faible taux de rotation des effectifs, reflet de nos pratiques de travail et de notre investissement continu dans le développement de nos collaborateurs
- nous avons poursuivi le développement de notre programme Together for All, approfondissant l'inclusion dans l'ensemble de l'organisation

Sur le plan de la gouvernance :

- nous avons atteint un score EcoVadis record de 68/100, notre meilleur score à ce jour, conservant notre statut de médaille de bronze
- notre score de maturité JAC est passé de 60 % à 79 %, reflétant la profondeur et la qualité de nos pratiques durables au sein de la chaîne d'approvisionnement TIC
- nous avons veillé à ce que l'ensemble de nos activités soient passées au crible des IRO liés à la durabilité, avec des plans d'atténuation en place
- si ces réalisations marquent des avancées importantes, nous restons conscients des défis qui nous attendent

Pour l'année à venir, nous visons à :

- obtenir la certification ISO 14001 pour notre système de management environnemental
- produire des déclarations environnementales de produits (DEP) pour nos commutateurs et terminaux
- intégrer pleinement les ACV dans nos processus d'éco-conception
- poursuivre le déploiement de l'ESG Academy afin d'approfondir notre culture de la durabilité
- exploiter notre DMA actualisée pour affiner notre stratégie ESG et traiter les impacts liés à l'intelligence artificielle
- co-développer des initiatives ESG avec nos partenaires clés afin d'accélérer la transformation de notre chaîne de valeur

Annexe

1. Table d'index de contenu GRI

ALE a établi son rapport d'activité 2025 en référence aux normes GRI (GRI 1 : Principes généraux 2021).

Norme GRI	Élément de publication	N° de chapitre	Chapitre	Page
GRI 2 – Organisation et pratiques de reporting	2-1 : Détails de l'organisation	2	À propos d'ALE	Page 9
	2-2 : Entités incluses dans le reporting de durabilité de l'organisation	1	À propos de ce rapport	Page 8
	2-3 : Période de reporting, fréquence et point de contact	1	À propos de ce rapport	Page 8
	2-4 : Reformulation d'informations	1	À propos de ce rapport	Page 8
	2-5 : Assurance externe	1	À propos de ce rapport	Page 8
GRI 2 – Activités et travailleurs	2-6 : Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires	2	À propos d'ALE	Page 9
	2-7 : Collaborateurs	2	À propos d'ALE	Page 9
	2-8 : Travailleurs qui ne sont pas des collaborateurs	2	À propos d'ALE	Page 9
GRI2 - Gouvernance	2-12 : Rôle de l'instance de gouvernance la plus élevée dans la supervision de la gestion des impacts	4	Gouvernance ESG d'ALE	Pages 16-18
GRI 2 – Stratégie, politiques et pratiques	2-22 : Déclaration sur la stratégie de développement durable	3.2	Notre stratégie ESG chez ALE	Pages 14-15
	2-23 : Engagements politiques	4.2	Politiques ESG	Page 17
	2-24 : Intégration des engagements politiques	4.2	Politiques ESG	Page 17
	2-25 : Processus de remédiation des impacts négatifs	5 ; 6.2 ; 7.1 ; 8.1	Feuille de route de transformation ESG d'ALE ; Impacts, risques et opportunités environnementaux ; Impacts, risques et opportunités sociaux ; Impacts, risques et opportunités liés à la gouvernance	Page 19 ; Page 20 ; Page 35 ; Page 44
	2-26 : Mécanismes de conseil et de signalement des préoccupations	8.5	Éthique des affaires, conformité et transparence	Pages 49-50
	2-27 : Conformité aux lois et réglementations	8.5	Éthique des affaires, conformité et transparence	Pages 49-50
GRI 2 – Dialogue avec les parties prenantes	2-29 : Approche du dialogue avec les parties prenantes	3.1.3.2	Dialogue avec les parties prenantes	Pages 11-13
	2-30 : Accords de négociation collective	7.3.2	Relations de travail	Pages 37-38
GRI 3 – Enjeux matériels	3-1 : Processus de détermination des enjeux matériels	3.1	Processus de détermination des enjeux matériels	Pages 10-14
	3-2 : Liste des enjeux matériels	3.1.5	Liste des sous-thèmes matériels identifiés	Page 13
	3-3 : Gestion des enjeux matériels	5	Feuille de route de transformation ESG d'ALE	Page 19
GRI 302 – Énergie	—	6.8.2	Énergie	Pages 30-32

Norme GRI	Élément de publication	N° de chapitre	Chapitre	Page
GRI 303 – Eau et effluents	—	6.8.3	Eau	Pages 32-33
GRI 305 – Émissions	305-1 : Scope 1	6.8.1	Reporting des émissions de GES	Pages 28-30
	305-2 : Scope 2	6.8.1	Reporting des émissions de GES	Pages 28-30
	305-3 : Scope 3	6.8.1	Reporting des émissions de GES	Pages 28-30
	305-5 : Réduction des émissions	6.8.1	Reporting des émissions de GES	Pages 28-30
GRI 306 – Déchets	—	6.8.4	Déchets	Page 34
GRI 308 – Évaluation environnementale des fournisseurs	308-1 : Nouveaux fournisseurs évalués selon des critères environnementaux	8.6	Achats durables	Pages 51-52
	308-2 : Impacts environnementaux négatifs dans la chaîne d'approvisionnement et actions engagées	8.6	Achats durables	Pages 51-52
GRI 401 – Emploi	401-1 : Nouvelles embauches et rotation des effectifs	7.3.1	Emploi	Page 36
	401-2 : Avantages accordés aux collaborateurs à temps plein	7.3.1	Emploi	Page 36
	401-3 : Congé parental	7.3.1	Emploi	Page 36
GRI 402 – Relations travail/direction	402-1 : Délais minimaux de préavis relatifs aux changements opérationnels	7.3.3	Relations de travail	Pages 37-38
GRI 404 – Formation et éducation	404-1 : Nombre moyen d'heures de formation par an et par collaborateur	7.3.4	Formation et éducation	Pages 38-40
	404-2 : Programmes de mise à niveau des compétences des collaborateurs	7.3.4	Formation et éducation	Pages 38-40
	404-3 : Pourcentage de collaborateurs bénéficiant d'entretiens réguliers	7.3.4	Formation et éducation	Pages 38-40
GRI 405 – Diversité et égalité des chances	405-1 : Diversité des instances de gouvernance et des collaborateurs	7.3.5	Diversité, équité et inclusion	Pages 40-41
	405-2 : Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes par rapport aux hommes	7.3.5	Diversité, équité et inclusion	Pages 40-41
GRI 406 – Non-discrimination	406-1 : Cas de discrimination et mesures correctives prises	7.3.5	Diversité, équité et inclusion	Pages 40-41
GRI 412 – Évaluation des droits humains	412-1 : Opérations ayant fait l'objet d'un examen ou d'une évaluation d'impact en matière de droits humains	7.3.5	Droits humains	Pages 40-41
	412-2 : Formation des collaborateurs aux politiques ou procédures relatives aux droits humains	7.4	Droits humains	Pages 42-43
	412-3 : Accords d'investissement et contrats significatifs comportant des clauses relatives aux droits humains ou ayant fait l'objet d'un contrôle	7.4	Droits humains	Pages 42-43
GRI 413 – Communautés locales	413-1 : Opérations impliquant les communautés locales, évaluations d'impact et programmes de développement	7.4.2	Communautés locales	Page 43
GRI 414 – Évaluation sociale des fournisseurs	414-1 : Nouveaux fournisseurs évalués selon des critères environnementaux	8.6	Achats durables	Pages 51-52
	414-2 : Impacts sociaux négatifs dans la chaîne d'approvisionnement et actions engagées	8.6	Achats durables	Pages 51-52
GRI 418 – Confidentialité des clients	418-1 : Plaintes fondées concernant des atteintes à la confidentialité des clients et pertes de données clients	8.3	Confidentialité et sécurité des données	Pages 45-46

2. Glossaire

ACV	Analyse de cycle de vie
CDP	Carbon Disclosure Project
CSRD	Corporate Sustainability Reporting Directive (directive européenne sur la publication d'informations en matière de durabilité)
DEI	Diversité, équité et inclusion
DMA	Double Materiality Assessment (analyse de double matérialité)
EMT	Équipe de direction exécutive
ESG	Environnemental, social et de gouvernance
GES	Gaz à effet de serre
GRI	Global Reporting Initiative
OIT	Organisation internationale du travail
IRO	Impacts, risques et opportunités
ISO	Organisation internationale de normalisation
NACE	Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne
NIS2	Directive sur la sécurité des réseaux et des systèmes d'information 2
SBTi	Science Based Targets initiative
SME	Système de management environnemental
UNGC	Pacte mondial des Nations Unies

3. Impacts, risques et opportunités

a. Impacts, risques et opportunités environnementaux

Intitulé	Principaux impacts, risques et opportunités	Type	Catégorie TCFD	Horizon
Conformité environnementale des produits	La réglementation environnementale se développe rapidement à l'échelle mondiale, devenant plus stricte, plus complexe et davantage appliquée. Les gouvernements et les organismes de réglementation poussent vers des standards plus élevés afin de lutter contre le changement climatique, réduire la pollution et garantir des pratiques de production durables. Cette évolution a des implications majeures pour les fabricants, fournisseurs et concepteurs de produits dans le monde entier. En cas de non-conformité, le marché serait affecté pour ALE. Ce risque est déjà effectif et son impact est considérable.	Risque	Risques politiques et juridiques	1-5 ans
Conception des produits – consommation d'énergie	Développer des services permettant à nos clients d'optimiser la consommation électrique de nos solutions. À mesure que le marché évolue vers une économie bas carbone du fait du changement climatique, ALE anticipe de nouvelles opportunités d'affaires liées à l'expansion ou au développement de produits et services respectueux du climat. Cela pourrait potentiellement accroître les revenus d'ALE.	Opportunité	Source d'énergie	1-5 ans
Conception des produits – optimisation du produit et de l'emballage	Spécifier/sélectionner des équipements dont les matériaux présentent le moins de risques et d'impacts environnementaux, augmenter la part de matériaux recyclés dans les matériaux concernés, spécifier/ sélectionner des équipements faciles à réparer, réutiliser et reconditionner	Opportunité	Efficacité des ressources	1-5 ans
Intégrer les principes de l'économie circulaire et la gestion des déchets électroniques	Étendre le programme de reprise à davantage de produits, améliorant ainsi notre économie circulaire, et intégrer le reconditionnement dès la conception lors du retrait de produits (tels que les stations de base)	Opportunité	Produits et services	1 an
Atténuation du changement climatique	ALE s'est fixé un objectif ambitieux de réduction des GES, conforme à la SBTi. Ne pas atteindre cet objectif affecterait notre crédibilité et notre réputation.	Risque	Risques de réputation	1-5 ans
Construire une chaîne 'approvisionnement résiliente et transparente	Construire une base d'approvisionnement résiliente et transparente permet d'atténuer les risques ESG et de renforcer la stabilité de la chaîne d'approvisionnement. En privilégiant des fournisseurs aux pratiques ESG solides et en favorisant la transparence, ALE peut réduire les perturbations, s'aligner sur les attentes des parties prenantes et gagner un avantage concurrentiel.	Opportunité	Résilience	1-5 ans

b. Impacts, risques et opportunités sociaux

Intitulé	Description	Type	Catégorie	Horizon
DEI	Promouvoir une culture inclusive et diversifiée afin d'attirer et de fidéliser les talents, de renforcer la créativité et l'innovation, et de garantir un traitement équitable pour l'ensemble des collaborateurs. Créer un environnement de travail où chacun se sent valorisé et inclus. Mettre en œuvre des politiques favorisant l'égalité des chances, dispenser des formations à la diversité et cultiver une culture inclusive.	Impact positif	Résilience	1 an
Développement des compétences, parcours de carrière et apprentissage	Favoriser une croissance et un développement continus afin de renforcer les compétences et la progression de carrière des collaborateurs, en leur offrant des opportunités de développer de nouvelles compétences, de faire progresser leur carrière et d'atteindre leurs objectifs professionnels. L'objectif est de permettre aux collaborateurs de réaliser leur plein potentiel, d'améliorer leur satisfaction au travail et de fidéliser les meilleurs talents en soutenant leurs aspirations de carrière.	Impact positif	Résilience	1 an
Reconnaissance et récompenses	Cette culture renforce la productivité et améliore le moral des collaborateurs, ce qui se traduit par un meilleur service client, une plus grande satisfaction client et, in fine, une amélioration de la performance financière de l'entreprise.	Opportunité	Résilience	1 an
Bien-être des collaborateurs, équilibre vie professionnelle/vie privée	Encourager un équilibre sain entre vie professionnelle et vie privée afin d'améliorer la satisfaction des collaborateurs. Proposer des horaires de travail flexibles, des options de télétravail, et encourager les collaborateurs à prendre leurs congés et à se déconnecter. Mettre en œuvre des programmes de bien-être pour soutenir la santé mentale et physique des collaborateurs, accroître leur satisfaction, réduire le stress et améliorer la productivité globale.	Impact positif	Résilience	1-5 ans

c. Impacts, risques et opportunités liés à la gouvernance

Intitulé	Description	Type	Catégorie	Horizon
Cybersécurité et gouvernance des données	Les violations de données ou atteintes à la confidentialité pourraient éroder la confiance des clients, entraîner des amendes et disqualifier ALE de contrats à forte valeur (par exemple dans les secteurs de la santé ou public). Les menaces internes, les vulnérabilités liées aux tiers et les cyberattaques sophistiquées nécessitent une stratégie de cybersécurité robuste.	Risque	Risques de marché	1 an
Conformité réglementaire et reporting ESG	Le non-respect de l'évolution de la réglementation ESG peut entraîner des sanctions juridiques, une exclusion des appels d'offres et une atteinte à la réputation. Un reporting incomplet ou obsolète pourrait disqualifier ALE de marchés publics et éroder la confiance des parties prenantes.	Risque	Risques de réputation	1-5 ans
Éthique et transparence	Maintenir des standards élevés d'éthique et de transparence dans l'ensemble des pratiques commerciales afin de bâtir la confiance avec les parties prenantes et de prévenir tout comportement contraire à l'éthique. Mettre en œuvre un code de conduite, réaliser des audits réguliers et garantir une communication ouverte. Publier un rapport de durabilité annuel et disposer de politiques claires en matière de conflits d'intérêts.	Impact positif	Marchés	1 an
Accessibilité financière et budgétisation des investissements ESG	Des coûts supplémentaires découlent des investissements ESG, y compris les outils de conformité, les changements de fournisseurs et les initiatives de durabilité. Les coûts liés à l'ESG doivent être intégrés à la planification financière afin d'éviter des dépenses non budgétées.	Risque	Risques politiques et juridiques	1 an

4. Rapport GRI : émissions de GES

Scope	Catégorie	Source	Source du facteur d'émission	Méthode de calcul	Type de GES	Émissions 2025 (tCO2e)	Année de référence	Évolution par rapport à l'année de référence (%)	Cible de réduction (d'ici 2030)
1	Combustion mobile (carburants et véhicules)	Parc de véhicules en location	[R1]	Réel (physique)	CO2	822	2022	-9,00 %	-42,00 %
1	Émissions fugitives	Fuite de gaz de climatisation	[R3]	Réel (physique)	CO2	22	2022	-32,00 %	-42,00 %
2	Électricité de bureau	Électricité achetée (approche « location-based »)	[R3]	Réel (physique)	CO2	4 425	2022	-9,00 %	-42,00 %
2	Électricité de bureau	Électricité achetée (approche « market-based »)	[R2] + [R10]	Réel (physique)	CO2	4 799	2022	-9,00 %	-42,00 %
3	Biens et services achetés	Matériaux et fabrication CBD	[R5]	Estimé (physique)	CO2	14 158	2022	-42,00 %	-42,00 %
3	Biens et services achetés	Matériaux et fabrication NBD	[R5]	Estimé (physique)	CO2	22 272	2022	-25,00 %	-42,00 %
3	Biens et services achetés	Services cloud pour les livraisons CCBD	[R6]	Réel (monétaire)	CO2	300	2022	18 %	-42,00 %
3	Biens d'équipement	IT	[R6] (334118)	Réel (monétaire)	CO2	30	2022	-33,00 %	-42,00 %
3	Biens d'équipement	Équipements de laboratoire	[R6] (541380)	Réel (monétaire)	CO2	312	2022	-22,00 %	-42,00 %
3	Biens d'équipement	Mobilier de bureau	[R6] (337214)	Réel (monétaire)	CO2	48	2022	-70,00 %	-42,00 %
3	Autres combustibles et énergie	Pertes de transport et distribution (T&D)	[R7]	Estimé (physique)	CO2	232	2022	-8,00 %	-42,00 %
3	Autres combustibles et énergie	Émissions amont de l'électricité achetée	[R7]	Estimé (physique)	CO2	607	2022	-8,00 %	-42,00 %
3	Autres combustibles et énergie	Émissions amont des carburants achetés	[R7]	Estimé (physique)	CO2	232	2022	3,00 %	-42,00 %
3	Transport et distribution amont	Transport amont	[R4]	Estimé (physique)	CO2	21 870	2022	-43,00 %	-42,00 %
3	Transport et distribution amont	WTT (Well-to-Tank)	[R4]	Estimé (physique)	CO2	2 187	2022	-43,00 %	-42,00 %
3	Déchets générés par les opérations	Déchets de bureau et de laboratoire	[R4]	Réel (physique)	CO2	15	2022	-57,00 %	-42,00 %
3	Déchets générés par les opérations	Mise au rebut	[R4]	Estimé (physique)	CO2	38	2022	280,00 %	-42,00 %
3	Déplacements professionnels	Déplacements professionnels	[R8]	Réel (physique)	CO2	1 027	2022	-19,00 %	-42,00 %
3	Déplacements professionnels	Véhicule personnel	[R8]	Estimé (physique)	CO2	72	2022	-20,00 %	-42,00 %
3	Déplacements professionnels	WTT	[R8]	Estimé (physique)	CO2	127	2022	-26,00 %	-42,00 %
3	Déplacements domicile-travail	Déplacements domicile-travail	[R4]	Estimé (physique)	CO2	792	2022	-5,00 %	-42,00 %
3	Déplacements domicile-travail	WTT	[R4]	Estimé (physique)	CO2	346	2022	-4,00 %	-42,00 %
3	Transport et distribution aval	Transport aval	[R4]	Estimé (physique)	CO2	2 278	2022	-25,00 %	-42,00 %
3	Transport et distribution aval	WTT	[R4]	Estimé (physique)	CO2	228	2022	-25,00 %	-42,00 %
3	Usage des produits vendus	Usage des solutions de communication	[R3]	Réel (physique)	CO2	22 261	2022	-26,00 %	-42,00 %
3	Usage des produits vendus	Usage des solutions réseau	[R3]	Réel (physique)	CO2	31 833	2022	-33,00 %	-42,00 %
3	Usage des produits vendus	Pertes de transport et distribution (T&D)	[R3]	Estimé (physique)	CO2	3 100	2022	-30,00 %	-42,00 %
3	Usage des produits vendus	WTW (Well-to-Wheel)	[R3]	Estimé (physique)	CO2	8 105	2022	-30,00 %	-42,00 %
3	Traitement en fin de viedes produits vendus	Tous produits	[R4]	Estimé (physique)	CO2	1 796	2022	-43,00 %	-42,00 %

À noter : toutes les cibles de réduction 2030 sont fixées à -42 %, conformément aux objectifs à court terme validés par la SBTi.
[R1] : Constructeur du véhicule, consolidé en IFRS16 — https://www.lacentrale.fr/
[R2] : Fourni directement par ENGIE Énergie Services (électricité verte achetée)
[R3] : Our World in Data — Intensité carbone de la production d'électricité https://ourworldindata.org/grapher/carbon-intensity-electricity (mise à jour du 12 mai 2025)
[R4] : Base Carbone ADEME — https://data.ademe.fr/datasets/base-carboner (V23.4)
[R5] : EcoInvent v3.8
[R6] : NAICS — Facteurs d'émission de la chaîne d'approvisionnement (sans marge) — https://catalog.data.gov/dataset/supply-chain-greenhouse-gas-emission-factors-v1-3-by-naics-6 (V1.3)
[R7] : Greenhouse gas reporting: conversion factor (gov.uk) — https://www.gov.uk/government/publications/greenhouse-gas-reporting-conversion-factors-2024
[R8] : Norme DEFRA
[R10] : AIB — https://www.aib-net.org/facts/european-residual-mix/2024 (version 1.0, 30/05/2025)

5. Rapport GRI : énergie

Identification de l'organisation	**Nom de l'organisation**	Alcatel Lucent Enterprise (ALE)
	Période de reporting	1er janvier – 31 décembre 2025
	Norme GRI utilisée	GRI 302 : Énergie 2016
	Option de conformité	Conforme GRI
	Périmètre de reporting	Groupe ALE
Description narrative	**Approche du reporting énergétique**	ALE ne possède aucun bureau en propre. Différents types de contrats existent : location, coworking et mode virtuel. Pour le coworking et le mode virtuel, aucun reporting énergétique n'est possible. Pour certains sites, la présence de plusieurs entreprises dans un même bâtiment complexifie le reporting.
	Périmètre de reporting	En raison de la diversité des sites d'ALE, nous regroupons les différents sites par typologie : Groupe A : sites principaux (tous dotés de laboratoires et situés en France et aux États-Unis). Ce groupe est utilisé pour notre certification ISO 14001 et notre évaluation EcoVadis. Groupe B : sites ALE plus petits, en location. Groupe C : sites ALE plus petits, en coworking ou virtuels. Les groupes A et B sont inclus dans le périmètre de reporting. Aucun reporting n'est effectué pour les sites hors de l'organisation.
	Méthode de collecte des données	Factures ou estimation fondée sur la surface en mètres carrés, le nombre de personnes et le pays
	Unités utilisées	kWh / GJ

Site	Groupe du site	Méthode de reporting	Type d'énergie	Usage propre	Type d'énergie consommée	Consommation	Renouvelable	Consommation (GJ)	Consommation (kWh)	Consommation (L)
France – Illkirch	A	Facture	Électricité	Usage propre	Non défini	Achetée	Oui	3 266	907 150	—
France – Illkirch	A	Relevé de compteur	Gaz CVC	Usage propre	Non défini	Achetée	—	—	—	—
France – Brest	A	Facture	Électricité	Usage propre	Non défini	Achetée	Oui	6 602	1 833 926	—
France – Brest	A	Estimation	Carburant	Usage propre	Non défini	Achetée	—	—	—	120
France – Brest	A	Relevé de compteur	Gaz CVC	Usage propre	Non défini	Achetée	—	—	—	—
France – Colombes	A	Relevé de compteur	Électricité	Usage propre	Non défini	Achetée	Oui	1 184	328 841	—
France – Colombes	A	Relevé de compteur	Gaz CVC	Usage propre	Non défini	Achetée	—	—	—	—
USA – Downers	B	Facture	Électricité	Usage propre	Non défini	Achetée	Non	818	227 254	—
USA – Newbury	A	Facture	Électricité	Usage propre	Non défini	Achetée	Non	26 735	7 426 584	—
Argentine	B	Facture	Électricité	Usage propre	Non défini	Achetée	Non	200	55 627	—
Australie	B	Facture	Électricité	Usage propre	Non défini	Achetée	Non	136	37 869	—
Autriche	B	Facture	Électricité	Usage propre	Non défini	Achetée	Oui	511	141 923	—

Site	Groupe du site	Méthode de reporting	Type d'énergie	Usage propre	Type d'énergie consommée	Consommation	Renouvelable	Consommation (GJ)	Consommation (kWh)	Consommation (L)
Belgique	B	Facture	Électricité	Usage propre	Non défini	Achetée	Oui	18	5 010	—
Allemagne	B	Facture	Électricité	Usage propre	Non défini	Achetée	Non	359	99 619	—
Inde – Bangalore	B	Facture	Électricité	Usage propre	Non défini	Achetée	Non	3 788	1 052 300	—
Inde – Chennai	B	Facture	Électricité	Usage propre	Non défini	Achetée	Non	1 658	460 584	—
Indonésie	B	Facture	Électricité	Usage propre	Non défini	Achetée	Non	20	5 613	—
Israël	B	Estimation	Électricité	Usage propre	Non défini	Achetée	Non	82	22 856	—
Italie	B	Facture	Électricité	Usage propre	Non défini	Achetée	Oui	141	39 036	—
Pays-Bas	B	Estimation	Électricité	Usage propre	Non défini	Achetée	Non	6	1 717	—
Philippines	B	Estimation	Électricité	Usage propre	Non défini	Achetée	Non	49	13 605	—
Russie	B	Facture	Électricité	Usage propre	Non défini	Achetée	Non	259	71 989	—
Singapour	B	Facture	Électricité	Usage propre	Non défini	Achetée	Non	460	127 707	—
Afrique du Sud	B	Estimation	Électricité	Usage propre	Non défini	Achetée	Non	135	37 549	—
Corée du Sud	B	Estimation	Électricité	Usage propre	Non défini	Achetée	Non	116	32 327	—
Espagne	B	Facture	Électricité	Usage propre	Non défini	Achetée	Non	232	64 374	—
Suisse	B	Estimation	Électricité	Usage propre	Non défini	Achetée	Non	23	6 452	—
Émirats arabes unis	B	Facture	Électricité	Usage propre	Non défini	Achetée	Non	227	62 958	—

Tableau de synthèse	Type d'énergie	Total en GJ	% du total	Total en kWh	Total en L
	Total	47 026	—	13 062 871	120
	Total renouvelable	11 721	24,92 %	3 255 886	—
	Total électricité	47 026	100 %	13 062 871	—

6. Rapport GRI : déchets

Identification de l'organisation	**Nom de l'organisation**	**Groupe ALE**
	Période de reporting	1er janvier – 31 décembre 2025
	Norme GRI utilisée	GRI 306 : Déchets 2020
	Option de conformité	Conforme GRI
	Périmètre de reporting	Groupe ALE
Description narrative	**Approche du reporting des déchets**	Les déchets générés par les opérations d'ALE sont relativement limités, dans la mesure où nous n'exploitons aucun site de fabrication. Néanmoins, dans le cadre de la mise en place de notre système de management environnemental, nous avons décidé de publier des données sur les déchets afin d'accroître la visibilité de leur gestion.
	Périmètre de reporting	Les déchets sont générés sur nos quatre sites principaux (trois en France et un aux États-Unis). Ces sites disposent de laboratoires et représentent environ 65 % du nombre total de collaborateurs. Les déchets générés par nos opérations sont gérés principalement par des prestataires tiers. À Colombes, les déchets — à l'exception des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), soumis à des exigences réglementaires et à des obligations de traçabilité — sont gérés par la municipalité.
	Méthode de collecte des données	Notre visibilité actuelle sur les modes de traitement final des différents flux de déchets reste limitée. Le caractère externalisé de notre gestion des déchets, auprès de différents prestataires, limite notre capacité à publier des données détaillées sur le traitement des déchets (par exemple valorisation matière, mise en décharge et incinération) en pleine conformité avec les catégories de la norme GRI 306.
	Unités utilisées	tCO2e

Site	Groupe du site	Type de déchet	Méthode d'élimination	Quantité (tonnes)	Dangereux	Généré sur site ou hors site	Méthode de valorisation	Consommation (GJ)	Consommation (kWh)	Consommation (L)
France – Brest	A	GBW (déchets banals)	Inconnue	11,28	Non	Sur site	Inconnue	Inconnue	Inconnue	Réel
France – Brest	A	Papier/ carton	Recyclé	4,42	Non	Sur site	Inconnue	Inconnue	Inconnue	Réel
France – Brest	A	Verre	Recyclé	0,34	Non	Sur site	Inconnue	Inconnue	Inconnue	Réel
France – Brest	A	DEEE	Recyclé	8,64	Oui	Sur site	Recyclage	Inconnue	Inconnue	Réel
France – Brest	A	Mixtes	Recyclé	16,78	Non	Sur site	Inconnue	Inconnue	Inconnue	Réel
France – Colombes	A	GBW (déchets banals)	Inconnue	5,12	Non	Sur site	Inconnue	Inconnue	Inconnue	Estimation
France – Colombes	A	Papier/ carton	Recyclé	1,77	Non	Sur site	Inconnue	Inconnue	Inconnue	Estimation
France – Colombes	A	Verre	Recyclé	0,11	Non	Sur site	Inconnue	Inconnue	Inconnue	Estimation
France – Colombes	A	DEEE	Recyclé	0,77	Oui	Sur site	Recyclage	Inconnue	Inconnue	Estimation
France – Colombes	A	Mixtes	Recyclé	1,59	Non	Sur site	Inconnue	Inconnue	Inconnue	Réel
France – Illkirch	A	GBW (déchets banals)	Inconnue	5,63	Non	Sur site	Inconnue	Inconnue	Inconnue	Réel
France – Illkirch	A	Papier/ carton	Recyclé	2,88	Non	Sur site	Inconnue	Inconnue	Inconnue	Réel
France – Illkirch	A	Verre	Recyclé	0,04	Non	Sur site	Inconnue	Inconnue	Inconnue	Réel
France – Illkirch	A	DEEE	Recyclé	0,47	Oui	Sur site	Recyclage	Inconnue	Inconnue	Réel

Site	Groupe du site	Type de déchet	Méthode d'élimination	Quantité (tonnes)	Dangereux	Généré sur site ou hors site	Méthode de valorisation	Consommation (GJ)	Consommation (kWh)	Consommation (L)
France – Illkirch	A	Mixtes	Recyclé	0,18	Non	Sur site	Inconnue	Inconnue	Inconnue	Réel
USA – Newbury	A	GBW (déchets banals)	Inconnue	4,28	Non	Sur site	Inconnue	Inconnue	Inconnue	Estimation
USA – Newbury	A	Papier/ carton	Recyclé	2,19	Non	Sur site	Inconnue	Inconnue	Inconnue	Estimation
USA – Newbury	A	Verre	Recyclé	0,03	Non	Sur site	Inconnue	Inconnue	Inconnue	Estimation
USA – Newbury	A	DEEE	Recyclé	0,36	Oui	Sur site	Inconnue	Inconnue	Inconnue	Estimation
USA – Newbury	A	Mixtes	Recyclé	0,16	Non	Sur site	Inconnue	Inconnue	Inconnue	Estimation

Tableau de synthèse	Type de déchet	Total (tonnes)
	Total GBW (déchets banals)	26,31
	Total papier/carton	11
	Total verre	0,52
	Total DEEE	10,24
	Total mixtes	18,71
	TOTAL	67,04

7. Rapport GRI : éthique

Indicator	Unit / Format	2025 Value	Comment / Source
205-1 : Opérations évaluées au regard des risques liés à la corruption	Nombre / Description	100 %	Cartographie des risques de corruption menée chaque année à l'échelle de l'entreprise
205-2 : Communication et formation sur les politiques et procédures anti-corruption	Nombre de collaborateurs formés / Description de la formation	100 % des collaborateurs formés	Formation annuelle obligatoire sur l'anti-corruption pour l'ensemble des collaborateurs
205-3 : Cas confirmés de corruption et mesures prises	Nombre de cas / Mesures prises	0 cas	Aucun cas confirmé en 2025
206-1 : Actions en justice pour comportement anticoncurrentiel, pratiques antitrust et monopolistiques	Nombre de cas / Issue judiciaire	0 cas	Aucune action en justice signalée
307-1 : Non-conformité avec les lois et réglementations environnementales	Nombre de non-conformités / Amendes ou sanctions	0	Aucune amende ni sanction reçue
419-1 : Non-conformité avec les lois et réglementations dans le domaine social et économique	Nombre de non-conformités / Impact juridique ou réglementaire	0	—
Code de conduite mis en œuvre (oui/non)	Oui / Non	Oui	Disponible sur l'intranet de l'entreprise et distribué lors de l'intégration
Collaborateurs formés au code de conduite (%)	% de collaborateurs	100 %	Suivi via le LMS (pour 2025)
Politique anti-corruption et anti-cadeaux en place (oui/non)	Oui / Non	Oui	Alignée sur la réglementation locale et internationale
Politique de conflit d'intérêts en place (oui/non)	Oui / Non	Oui	Les collaborateurs doivent déclarer leurs intérêts chaque année ; taux de complétion de 100 % en 2025

Indicator	Unit / Format	2025 Value	Comment / Source
Nombre de conflits d'intérêts déclarés	Nombre de cas	2 cas déclarés	Les deux cas ont été évalués et validés par l'équipe conformité RH
Existence d'un dispositif de lancement d'alerte (oui/non)	Oui / Non	Oui	Accessible 24 h/24 et 7 j/7, avec option de signalement anonyme
Politique de confidentialité et de protection des données (oui/non)	Oui / Non	Oui	Couvre les données des clients et des collaborateurs
418-1 : Plaintes fondées concernant des atteintes à la confidentialité des clients et pertes de données clients	Nombre de plaintes / Nombre d'incidents	0 plainte	Suivi assuré par le DPO et l'équipe sécurité

8. Projet de transformation du site de Brest (2025)

Aperçu du projet

En 2025, un projet majeur de transformation a été mené à bien sur le site de Brest (Guipavas), dans le cadre de la stratégie immobilière et de durabilité plus large de l'entreprise. Cette initiative visait à moderniser l'environnement de travail, à optimiser l'utilisation des espaces et à réduire significativement l'empreinte environnementale des opérations.

Le projet a consisté à regrouper les activités de deux bâtiments en un site unique, entièrement rénové, ramenant la surface totale occupée de 7 612 à 3 612 mètres carrés et réduisant de moitié la capacité de stationnement. Cette optimisation a directement contribué à la réduction des coûts d'exploitation, à l'amélioration de l'efficacité des ressources et à la réduction des émissions de carbone.

Objectifs stratégiques et alignement ESG

La transformation du site de Brest a été conçue non seulement comme un projet d'optimisation immobilière, mais aussi comme un levier clé au service des ambitions ESG :

- **Environnement (E)** : réduire la consommation d'énergie, l'empreinte carbone et l'utilisation des ressources
- **Social (S) :** améliorer l'expérience, la santé et la collaboration des collaborateurs
- **Gouvernance (G) :** garantir une gouvernance de projet solide, l'engagement des parties prenantes et la conformité

Le projet a permis de livrer un environnement de travail moderne, flexible et économe en énergie, aligné sur les standards environnementaux actuels et sur les nouvelles façons de travailler.

Impact environnemental (E)

Une attention particulière a été portée à la réduction de l'impact environnemental tout au long du cycle de vie du projet :

- Réduction significative de l'empreinte : l'optimisation des espaces et la consolidation des bâtiments ont permis de réduire la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre
- Amélioration de la performance énergétique : la modernisation complète des infrastructures techniques (CVC, systèmes électriques et éclairage) a permis une amélioration substantielle de l'efficacité énergétique, notamment grâce au passage à l'éclairage LED
- Approche d'économie circulaire : réemploi systématique du mobilier et des équipements existants ; reconditionnement des actifs ; don ou redistribution des éléments inutilisés à des organisations externes
- Achats durables : la préférence a été donnée aux matériaux à faible impact et aux fournisseurs respectant les standards environnementaux

- Gestion des déchets : mise en place de pratiques de tri, de recyclage et de réduction des déchets pendant les phases de construction
- Réduction de l'empreinte carbone : obtenue grâce à l'optimisation de la logistique, la réduction des achats de matériaux et la maximisation des stratégies de réemploi

Impact social (S)

Le projet a placé les collaborateurs au cœur de la transformation :

- Environnement de travail amélioré : création d'un espace de travail moderne et flexible, incluant des espaces collaboratifs, des zones calmes et des salles de réunion hybrides
- Bien-être amélioré : meilleure acoustique, luminosité naturelle accrue, espaces plus ergonomiques et confortables
- Nouvelles façons de travailler : mise en place d'un modèle de flex office favorisant les pratiques de travail hybride
- Conduite du changement renforcée : ateliers et consultations des collaborateurs ; implication des représentants du personnel et des syndicats ; communication transparente tout au long du projet ; formation aux nouveaux outils et à l'usage des espaces de travail
- Santé et sécurité : collaboration étroite avec les services de santé au travail et zéro incident majeur pendant l'exécution du projet

Excellence en matière de gouvernance et d'exécution (G)

Le projet de Brest a démontré une gouvernance et une discipline d'exécution solides :

- un contrôle du projet de bout en bout, de la conception à la livraison, dans un délai de 12 mois
- une gestion opérationnelle rigoureuse garantissant la continuité des activités pendant la rénovation
- l'engagement des parties prenantes à tous les niveaux (collaborateurs, direction, syndicats et partenaires externes)
- le respect de la réglementation, notamment en matière de sécurité incendie, d'accessibilité et de normes techniques

Le projet a été livré dans les délais (avec un retard minime) et sans perturbation opérationnelle majeure.

Principaux résultats et contribution à l'ESG

La transformation du site de Brest constitue un exemple concret de la manière dont performance opérationnelle et durabilité peuvent être conciliées :

- réduction de l'empreinte environnementale et de la consommation d'énergie
- optimisation de l'utilisation immobilière et des coûts d'exploitation
- amélioration de la satisfaction et de la collaboration des collaborateurs
- renforcement de l'alignement avec les engagements ESG et les objectifs de durabilité à long terme

En définitive, le projet a livré bien plus qu'un bâtiment rénové : il a créé un environnement de travail performant et durable, au service à la fois des objectifs commerciaux et des pratiques responsables.

www.al-enterprise.com
© 2026 ALE International, ALE USA Inc. Tous droits réservés pour tous pays. Le nom et le logo d'Alcatel-Lucent sont des marques commerciales de Nokia utilisées sous licence par ALE. Pour voir la liste des marques de commerce d'ALE, veuillez consulter : www.al-enterprise.com/fr-fr/documentation-juridique/marques-copyright. Certaines images contenues dans ce document peuvent avoir été générées à l'aide d'une intelligence artificielle et sont fournies à titre indicatif uniquement. DID2609160IFR (septembre 2026)

Alcatel·Lucent